

PA - Top of Cabinet



Industrie Canada Industry Canada

Canada

Industrie Canada

**Plan d'activités du Ministère
1995-1996**

Table des matières

APERÇU DU MINISTÈRE	
Raison d'être	3
Trois domaines d'expertise	4
Autres activités	6
Répercussions générales de l'Examen des programmes	7
Profil des ressources	10
Principales questions financières et organisationnelles	11
POLITIQUE MICROÉCONOMIQUE	
Stratégie	12
Suivi de l'Examen des sciences et de la technologie	13
Gestion	13
Répercussions sur les ressources	14
RÈGLES DU MARCHÉ ET SERVICES CONNEXES	
Stratégie	15
Gestion	16
Répercussions sur les ressources	19
DÉVELOPPEMENT SECTORIEL DE L'INDUSTRIE	
Stratégie	20
Trois fonctions de base	20
Gestion	22
Répercussions sur les ressources	24
AUTRES ACTIVITÉS	
Entreprise autochtone Canada	25
Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	25
Commission canadienne du tourisme	25
Conseiller en éthique	26
Services de gestion et services généraux	26
ÉLIMINATION GRADUELLE DES PROGRAMMES FINANCÉS	
Stratégie	27
Gestion	27
Répercussions sur les ressources	28
ASPECTS À NÉGOCIER AVEC LE CONSEIL DU TRÉSOR	29

PLAN D'ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

ANNEXES

A. Textes des communications du Ministère liés au Budget	33
B. Plan financier	55
C. Plan relatif aux ressources humaines	75
D. Gestion et technologie de l'information	80
E. Vérification et évaluation	85
F. Communications	87

Aperçu du Ministère

RAISON D'ÊTRE

Vision : Une croissance durable grâce à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité du secteur privé canadien.

Tous les pays industrialisés doivent relever un défi de taille : trouver les moyens de promouvoir la création d'emplois et la croissance dans un contexte économique mondial marqué par une évolution technologique et une intégration économique accélérées.

La mondialisation ainsi que la croissance des économies axées sur les connaissances ont réduit la portée des moyens d'action traditionnels de l'État. De plus en plus, les entreprises envisagent l'innovation et les idées nouvelles comme la source d'un avantage concurrentiel. Dans le monde dynamique des affaires, le rôle le plus efficace pour le gouvernement consiste à établir, par des politiques d'encadrement, des conditions qui favorisent les comportements novateurs et des ententes de collaboration avec l'industrie, de façon à régler les problèmes qui se présentent.

C'est dans cet état d'esprit qu'Industrie Canada a vu le jour en juin 1993. Ce dernier rassemble en un seul organisme les responsabilités qui étaient auparavant dévolues à Industrie, Sciences et Technologie Canada (promotion de la compétitivité internationale, du développement économique et de l'excellence dans le domaine scientifique), au ministère des Communications (gestion des politiques et des programmes en matière de télécommunications), à Consommation et Affaires commerciales Canada (commercialisation et encadrement des entreprises) et à Investissement Canada (recherches, politiques et examens en matière d'investissement).

Industrie Canada est maintenant responsable de l'élaboration des politiques sectorielles et industrielles touchant plus de 70 p. 100 de l'économie, ainsi que des politiques dans les domaines des sciences, de la diffusion de la technologie, de l'encadrement des entreprises, de la microéconomie et de l'autoroute de l'information. Le Ministère a pour mandat d'accroître la compétitivité du Canada en stimulant la croissance des entreprises canadiennes, en favorisant le dynamisme du marché canadien et en privilégiant l'intérêt du consommateur.

Le Ministère oriente ses efforts vers les solutions qui permettront de combler les principales lacunes de l'industrie canadienne en matière de compétitivité, notamment la croissance relativement faible de la productivité des petites et moyennes entreprises, leur faible propension à l'exportation, leur base étroite d'exportation (aussi bien pour les produits que sur les marchés) ainsi que leur faible taux d'adoption des technologies de pointe. Grâce à sa perspective nationale et mondiale, Industrie Canada se trouve dans une situation exceptionnelle pour développer un plan d'action centré sur la croissance microéconomique du pays.

Ces compétences permettent au Ministère d'offrir des produits et services spécialisés qui répondent aux besoins des entreprises et stimulent la croissance de la productivité, les exportations, l'expansion industrielle et l'innovation.

TROIS DOMAINES D'EXPERTISE

Pour concrétiser cette vision, Industrie Canada met l'accent sur trois domaines d'expertise qui se renforcent mutuellement :

- la politique microéconomique;
- les règles du marché et les services connexes;
- le développement sectoriel de l'industrie.

Premier domaine d'expertise

Industrie Canada est le **principal ministère chargé de la politique microéconomique** du gouvernement, tant dans ses aspects visant les producteurs que dans ceux visant les consommateurs. Il joue un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques en sciences et en technologie (S-T). Le Ministère est un chef de file pour l'élaboration de la politique sur la concurrence, de l'administration fédérale du droit des sociétés, du droit de la faillite et des règles en matière de propriété intellectuelle. Il s'agit là de domaines qui stimulent tous la concurrence et l'innovation.

La contribution du Ministère au programme de politique microéconomique s'explique par ses compétences et sa connaissance des questions industrielles, scientifiques et technologiques, sa perspective nationale, son rôle de coordination et de liaison, son ouverture sur les grandes questions internationales (comme celles qui se rattachent à l'autoroute de l'information) et sa capacité de rassembler et de synthétiser les opinions au sein du gouvernement sur les diverses questions économiques touchant le monde des affaires.

Second domaine d'expertise

Le Ministère est chargé de mettre en œuvre et d'administrer efficacement les **règles du marché**. Grâce à la gamme étendue des appuis qu'il offre au marché (notamment l'enregistrement des sociétés, les services de propriété intellectuelle, l'octroi de permis d'exploitation du spectre, l'application de la politique sur la concurrence, les services relatifs à l'administration des faillites, l'inspection en matière de métrologie légale, le contrôle du brouillage du spectre, l'inspection des produits de consommation ainsi que la promotion de l'adoption de codes volontaires de bonne pratique), les entreprises et les consommateurs jouissent des avantages d'un marché ouvert, équitable et efficace. Les règles du marché les plus avancées ainsi que les services qui contribuent à les mettre en vigueur ou à les faire respecter sont les pierres angulaires d'un contexte économique où règne la concurrence. L'objectif du Ministère est d'en faire des normes internationales de l'excellence, et de conférer ainsi aux entreprises canadiennes un avantage concurrentiel.

Troisième domaine d'expertise

Industrie Canada adopte une **nouvelle approche pour le développement sectoriel de l'industrie**. Il assume le rôle de catalyseur face aux lacunes sur le plan de la compétitivité, que les entreprises et le monde des affaires n'arrivent pas à combler efficacement par eux-mêmes. La nouvelle démarche du Ministère repose notamment sur la prestation d'une gamme étendue de services uniques de calibre mondial ainsi que de produits d'information et de politiques sectorielles, destinés à aider l'industrie canadienne à être concurrentielle sur les marchés intérieur et extérieur. Ses produits généraux sont conçus pour être utiles à toute l'industrie, mais certains produits ciblés visent à répondre aux exigences particulières de 14 grands secteurs, et tout particulièrement aux besoins des petites et moyennes entreprises (développement du commerce, diffusion de la technologie, renseignements et information stratégiques). Dans l'ensemble, le Ministère abandonne la pratique des subventions.

Le Ministère n'essaiera pas de tout faire. Un grand nombre de produits sont offerts en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, avec d'autres ordres de gouvernement et avec le secteur privé. Les **services** mettent l'accent sur la promotion du commerce et des investissements ainsi que sur la diffusion de la technologie et sur le perfectionnement des ressources humaines. Les **produits d'information** comprennent les analyses comparatives et les bases de données; l'analyse des marchés, du commerce et de l'investissement; les questions de technologie et d'innovation; ainsi que la recherche industrielle. Les **politiques sectorielles** s'attaquent aux grandes questions industrielles nationales ou internationales et se fondent sur des cadres de compétitivité sectorielle.

Le Ministère reconnaît, dans ces domaines d'expertise, l'importance cruciale **des sciences et de la technologie** pour concrétiser sa vision d'un secteur des affaires plus productif et plus concurrentiel au Canada. Les sciences et la technologie sont les moteurs essentiels d'une économie de plus en plus axée sur les connaissances. Le livre orange intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne* a donné une idée de la contribution possible des sciences et de la technologie au *Programme : emploi et croissance* du gouvernement et a souligné l'importance de mettre à contribution les services fédéraux de S-T pour atteindre les objectifs nationaux. Le ministre de l'Industrie est chargé d'encourager le développement et l'application des sciences et de la technologie le plus complètement et le plus efficacement possible.

Au niveau ministériel, Industrie Canada s'appuiera sur ses propres ressources de S-T pour étayer ses trois domaines d'expertise. En outre, le Ministère travaille à assurer une plus grande cohésion des politiques et des programmes au sein des ministères et des organismes relevant du portefeuille du ministre de l'Industrie et, enfin, il coordonne l'élaboration d'une réponse aux conclusions de l'Examen des sciences et de la technologie pour l'ensemble de son portefeuille.

Pour concrétiser cette vision, Industrie Canada **restructure sa présence régionale**. Les bureaux régionaux du Ministère mettent l'accent sur la prestation efficace et novatrice de services nationaux liés au marché, ainsi que sur le développement et la promotion des

marchés, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), les provinces et d'autres intervenants.

Les bureaux régionaux réduiront considérablement leurs compétences en matière d'analyse sectorielle. Toutefois, le Ministère reconnaît la nécessité de maintenir de telles expertises de haut calibre dans les régions où se concentre un secteur d'activité donné qu'il faut suivre de près afin d'offrir une perspective nationale éclairée. C'est notamment le cas de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, de l'industrie de l'assemblage d'automobile en Ontario ou du secteur des technologies de l'information au Québec.

Sauf en Ontario, les bureaux régionaux mettent graduellement fin aux services d'aide aux petites entreprises qu'offraient les Centres de services aux entreprises et aux programmes d'aide à l'industrie. Quant aux services régionaux de marché, ils sont intégrés, le cas échéant, de façon à favoriser une plus grande synergie et à optimiser les avantages économiques qui permettront de créer des emplois et de favoriser la prospérité. A moyen terme, le Ministère s'emploie surtout à rationaliser les services de marché et à en faire des services de calibre mondial dans la promotion de l'innovation et de la concurrence économique (voir *Stratégie* au chapitre intitulé *Règles du marché et services connexes*).

Les bureaux régionaux favorisent le développement du commerce international par l'entremise des Centres de commerce international (CCI), qu'ils relient aux nouvelles activités et politiques sectorielles ainsi qu'aux activités de renseignement. De concert avec le MAECI, le Ministère cherche à établir des partenariats avec les gouvernements provinciaux et les organismes régionaux, de façon à améliorer la prestation des services aux clients selon la formule du guichet unique. Les CCI sont les noyaux régionaux d'un réseau national de services de développement du commerce (en canalisant sur le plan intérieur, par exemple, les efforts de l'Équipe Commerce Canada) qui sont destinés en priorité aux exportateurs bien établis et exploitent les compétences sectorielles nationales du Ministère.

AUTRES ACTIVITÉS

En plus de ces trois domaines d'expertise, le Ministère gère quatre activités ou programmes spéciaux au nom du gouvernement.

Entreprise autochtone Canada aide les peuples autochtones de tout le pays à se doter d'un éventail d'entreprises dynamiques et d'une base de capital solide. Ce programme est actuellement remanié afin qu'il soit en mesure d'absorber des réductions de ressources pouvant aller jusqu'à 25 p. 100 d'ici 1997-1998. A la suite de ce remaniement, il perdra son orientation générale pour cibler des priorités stratégiques (notamment en matière d'innovation, de commerce, de tourisme et d'esprit d'entreprise chez les femmes et chez les jeunes). De nouvelles options de prestation de services sont considérées, y compris le transfert des Sociétés de financement autochtones à la Banque fédérale de développement.

Conformément au Budget fédéral de 1995, l'*Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario* (FedNor), l'un des organismes de développement régional du gouvernement, réoriente ses activités afin de mieux répondre aux préoccupations et aux besoins d'accès aux capitaux des petites et moyennes entreprises; elle met de plus en plus l'accent sur la prestation de services d'information, directement ou à titre d'intermédiaire, ainsi que sur d'autres appuis indirects à l'innovation, à l'amélioration de l'accès au marché et à l'esprit d'entreprise. Ainsi, FedNor s'engage plus résolument dans la dynamique des contributions remboursables et des prêts, tout en poursuivant sa collaboration stratégique avec la province. En juin 1995, une conférence aura lieu à Timmins, en Ontario, dans le but de définir les futurs axes d'orientation du développement régional dans le nord de l'Ontario.

La *Commission canadienne du tourisme* collabore avec ses partenaires des secteurs public et privé en vue de coordonner la promotion touristique au Canada et à l'étranger. Ceci constitue une nouvelle façon d'aborder le développement touristique puisque cet organisme, qui a un rôle décisionnaire, est dirigé par le secteur privé. Le mandat de la Commission consiste à accélérer la croissance de l'industrie et la création d'emplois, en offrant à l'industrie touristique une information utile à ses prises de décisions et en faisant la promotion du Canada en tant que destination touristique attrayante.

Le *conseiller en éthique* administre le nouveau *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant aux titulaires d'une charge publique*, ainsi que la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*.

RÉPERCUSSIONS GÉNÉRALES DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

L'Examen des programmes a profondément changé le profil du Ministère. Les principales répercussions sont les suivantes :

- des économies de 93 millions de dollars en 1995-1996, de 148 millions en 1996-1997 et de 212 millions en 1997-1998, grâce à une stratégie de réduction des programmes et à l'amélioration de l'efficacité de ceux qui sont maintenus;
- l'accent mis sur les trois domaines d'expertise;
- la diminution du nombre de sous-ministres adjoints, qui passe de 22 à 8;
- la rationalisation de l'organisation, tout particulièrement en matière de développement sectoriel, de consommation et de services généraux;
- la réduction et la restructuration des directions générales et des bureaux régionaux du Secteur de l'industrie;
- la réduction de l'aide directe aux entreprises. Les répercussions les plus profondes portent sur les subventions et les contributions puisque, sur les 54 programmes financés, 9 seront abolis et 34 autres ne seront pas renouvelés. Onze programmes seulement seront maintenus (voir le chapitre intitulé *Élimination graduelle des programmes financés*);
- la diminution de 65 p. 100 des subventions entre 1994-1995 et 1997-1998;
- la diminution de 51 p. 100 environ des dépenses de l'exercice 1997-1998 par rapport à celui de 1994-1995, par suite du non-renouvellement et des réductions des programmes.

Répercussions de l'Examen des programmes sur les sciences et la technologie

Éléments des activités de S-T à Industrie Canada : Les trois principaux éléments sont le financement direct au moyen de contrats, de subventions et de programmes de contributions, la prestation de services et d'activités liées aux politiques ainsi que la prestation des activités de laboratoire à l'appui du secteur des technologies de l'information et des télécommunications. Selon Statistique Canada les dépenses d'Industrie Canada en 1994-1995 étaient de 263 millions de dollars pour les programmes de financement direct, de 70 millions pour la prestation de services et d'activités liées aux politiques, et de 45 millions pour les activités de laboratoire, soit au total 378 millions de dollars.

Justification : Le Budget a eu des répercussions majeures sur les décisions d'Industrie Canada visant la réduction de ses activités de S-T. Les programmes de financement direct du Ministère seront considérablement réduits suite à la décision du gouvernement de diminuer les subventions aux entreprises. Par ailleurs, le Ministère accorde beaucoup d'importance à ses capacités statistiques et à son savoir-faire dans le domaine de l'élaboration de politiques en matière de S-T ainsi qu'à la prestation de renseignements et de produits d'information sur les possibilités fédérales en S-T. Cette priorité se reflète dans la décision d'Industrie Canada de maintenir ses propres compétences dans ces domaines.

Répercussions : Industrie Canada envisage de réduire ses dépenses de S-T de plus de 150 millions de dollars (40 p. 100) au cours des 3 prochaines années, surtout en matière de R-D, suite aux réductions dans le financement direct des activités de R-D par l'industrie. L'ampleur de la réduction dépasse de beaucoup celle qui est imposée au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et au Conseil de recherches en sciences humaines (14 p. 100), ou au Conseil national de recherches du Canada et à l'Agence spatiale canadienne (15 p. 100).

Les programmes financés sont ramenés à quelque 55 millions de dollars, suite à la décision d'abolir ou de ne pas renouveler les programmes suivants : le Programme des technologies stratégiques; le programme des Campagnes sectorielles; le Programme de mise en valeur de la technologie; le Programme de la microélectronique et du développement des systèmes; le Programme d'incitation à la recherche et au développement; le Programme d'application des télécommunications par satellite; l'Institut national d'optique; l'Observatoire de neutrinos de Sudbury; le Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent; le Programme de développement industriel et régional; et l'Organisation internationale du Programme scientifique sur la frontière humaine. De plus, le Ministère n'engagera plus de fonds pour le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense ni pour le Programme de commercialisation des technologies environnementales tant que le Cabinet n'aura pas procédé à l'examen de l'appui au développement technologique.

Installations : Les réductions touchant les activités des laboratoires ramènent à 39 millions de dollars le budget de fonctionnement du Centre de recherches sur les communications. La privatisation du Centre d'innovation en technologies de l'information ou son acquisition par

les employés sont à l'étude. Pour l'instant, le Ministère n'est pas encore en mesure d'établir toutes les répercussions de la réduction budgétaire sur la prestation de services et les activités liées aux politiques.

Autres programmes connexes : On peut lire dans le Budget de février 1995 que les programmes de promotion et d'enseignement scientifiques suivants sont « abolis » ou « non renouvelés » : Les innovateurs à l'école, le programme Bourses Canada, l'Olympiade internationale de mathématique, le programme Sciences et Culture Canada et le Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques. (Bien qu'ils appuient les sciences et la technologie, ces programmes ne sont pas classés comme des « activités scientifiques et technologiques » d'Industrie Canada, puisqu'ils ne répondent pas aux critères de Statistique Canada, c'est-à-dire qu'ils ne s'adressent pas aux étudiants diplômés.)

Répercussions régionales : Les répercussions régionales de la réduction des activités de S-T à Industrie Canada seront doubles. Premièrement, la privatisation du Centre d'innovation en technologies de l'information ou son acquisition par les employés réduira les activités de S-T du Ministère dans la région de Montréal. Deuxièmement, la diminution des programmes financés affectera toutes les régions du Canada. Les plus récentes données de Statistique Canada (publiées en janvier 1995) indiquent que la répartition régionale de l'aide extra-muros s'établissait ainsi en 1992-1993 : région de l'Atlantique, 5 p. 100; région du Québec, 43 p. 100; région de l'Ontario, 40,7 p. 100; région des Prairies, 6,8 p. 100; et région de la Colombie-Britannique, 4,2 p. 100. On peut raisonnablement s'attendre à ce que les réductions reflètent cette répartition régionale.

Activités futures de S-T : Dans ce domaine, Industrie Canada visera à accroître la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes, tout particulièrement celle des petites et moyennes entreprises. Les sciences et la technologie jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration de la politique microéconomique. Industrie Canada veillera au maintien des compétences et des capacités de S-T nécessaires à l'établissement des règles du marché et à la prestation des services connexes (gestion du spectre, propriété intellectuelle, métrologie légale). Les compétences en S-T nécessaires pour aider les secteurs industriels canadiens à devenir plus concurrentiels (laboratoires, élaboration de politiques et financement de programmes choisis) seront plus directement liées aux besoins des clients.

Les activités et les programmes maintenus correspondent aux nouvelles priorités ministérielles. Ainsi, le Ministère ne réduit pas les fonds octroyés au Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE), étant donné que celui-ci constitue un volet essentiel de la construction de l'autoroute de l'information au Canada. En outre, le Centre de recherches sur les communications ne conservera que les services de soutien à la recherche les plus critiques, et est à l'affût de nouvelles méthodes de prestation des services.

PROFIL DES RESSOURCES

L'effet cumulatif de la temporarisation des programmes et des décisions découlant de l'Examen des programmes sera de réduire d'environ 50 p. 100 le budget du Ministère entre 1994-1995 et 1997-1998. Au cours de la même période, le Ministère prévoit réduire sa main-d'œuvre de plus de 20 p. 100. Industrie Canada est désigné comme l'un des ministères « les plus touchés », ce qui implique que les employés dont les postes sont déclarés excédentaires par rapport aux besoins fonctionnels sont admissibles aux programmes spéciaux de départ.

Voici les grandes lignes de l'affectation des ressources :

	1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998	
	(en millions de dollars)	ETP	(en millions de dollars)	ETP	(en millions de dollars)	ETP	(en millions de dollars)	ETP
Statu quo : niveaux de référence	1 430	5 652	1 266	5 652	857	5 652	714	5 652
Examen des programmes	—	—	(93)	(1 011)	(148)	(1 101)	(212)	(1 165)
Rajustements*	(177)	—	96	—	63	—	219	—
Niveaux de référence**	1 253	5 652	1 269	4 641	772	4 551	721	4 487

* Y compris les 152 millions de dollars du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, reportés de l'exercice 1994-1995 à celui de 1997-1998 à la demande du Conseil du Trésor.

** Excepté à l'affectation afférente à *L'innovation : La clé de l'économie moderne* et les nouvelles propositions en matière de ressources du présent document. Industrie Canada vient d'apprendre qu'à partir de 1996-1997, compte tenu des décisions budgétaires antérieures, il conservera les remboursements de contributions. La réutilisation de ces sommes s'inscrira dans le contexte de l'attention que porte le Conseil des ministres au développement de la technologie. Ce conseil compte ainsi ajouter aux niveaux de référence du Ministère près de 60 millions de dollars par année, en moyenne, au cours de la période comprise entre 1996-1997 et 1998-1999.

PRINCIPALES QUESTIONS FINANCIÈRES ET ORGANISATIONNELLES

Industrie Canada aura besoin de l'appui du Conseil du Trésor sur quatre questions pour concrétiser sa vision et atteindre les objectifs relatifs à ses trois domaines d'expertise :

- approuver la structure organisationnelle que propose Industrie Canada, qui lui donnera le cadre nécessaire à la prestation des services de ses trois domaines d'expertise (voir l'annexe C, *Plan relatif aux ressources humaines*);
- rééquilibrer ses ressources en les faisant passer du budget des subventions et contributions au budget de fonctionnement, pour appuyer les décisions découlant de l'Examen des programmes et donner au Ministère les fonds nécessaires pour continuer les opérations prévues, procéder à des investissements initiaux en matière de ressources humaines et de technologie, et veiller aux priorités gouvernementales (voir l'annexe B, *Plan financier*);
- procéder à des modifications importantes aux dispositions actuelles en matière de recettes, afin de donner au Ministère les fonds nécessaires pour offrir des produits et des services de calibre mondial (voir l'annexe B);
- aider le Ministère à faire face aux coûts du réaménagement des effectifs (à partir de 1995-1996), qui dépassent ses limites de financement actuelles (voir l'annexe B).

Politique microéconomique

STRATÉGIE

La politique microéconomique s'attaque aux principales lacunes de l'industrie et des entreprises canadiennes en matière de concurrence. Elle comble ces lacunes de la façon suivante :

- en faisant la promotion d'un plan d'action axé sur la croissance, notamment par l'élaboration des politiques et par un encadrement du marché propres à favoriser la croissance et la prospérité de l'industrie;
- en soutenant les intérêts et les initiatives liées aux politiques de l'industrie et des consommateurs auprès du gouvernement fédéral et des gouvernements étrangers;
- en accentuant les efforts de développement du commerce pour aider plus d'entreprises à exporter et à être présentes sur un plus grand nombre de marchés;
- en améliorant les politiques et les activités de diffusion de la technologie, de sorte qu'un plus grand nombre d'entreprises fassent appel aux technologies de pointe et les utilisent plus efficacement.

Industrie Canada continuera de conseiller le gouvernement relativement à son plan d'action national de politique microéconomique, tant en ce qui a trait à la production qu'à la consommation. Le Ministère est un chef de file au chapitre de l'élaboration des politiques sur les sciences et la technologie, la concurrence, les télécommunications, l'autoroute de l'information, l'administration fédérale du droit des sociétés et les règles en matière de propriété intellectuelle, politiques qui favorisent toutes la concurrence et l'innovation. Le Ministre et le gouvernement sont ses principaux clients.

Par ce domaine d'expertise, le Ministère s'efforcera d'abord de s'acquitter des engagements pris dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne* et dans les initiatives d'élaboration de politiques connexes. Les priorités du plan d'action en matière de politiques sont les suivantes :

- mettre en œuvre les recommandations de l'Examen de la petite entreprise et entreprendre les activités de suivi qui en découlent;
- mettre en vigueur l'Accord sur le commerce intérieur, amorcer la deuxième phase de négociations visant à harmoniser et à simplifier les règlements, et élargir le champ d'application de l'Accord (au secteur de l'énergie et aux marchés publics des municipalités, des établissements d'enseignement, des hôpitaux et des organismes de services sociaux, par exemple);
- s'acquitter d'une charge de travail considérable en matière de législation, dont une douzaine de lois à modifier en 1995-1996 (*Loi sur le droit d'auteur, Loi sur la faillite et l'insolvabilité, Loi sur le Conseil canadien des normes, Loi sur les prêts aux petites entreprises, Loi sur les sociétés par actions*), sous réserve des priorités du gouvernement dans la planification des travaux de la Chambre des communes;

- élaborer une démarche en matière de politique de consommation visant, au moyen de partenariats appropriés et de diffusion de renseignements, à renforcer et à rendre plus autonomes les mouvements de consommateurs;
- élaborer une démarche en matière de politique de télécommunications favorisant une concurrence équitable et viable entre les exploitants de réseaux de distribution par câble, les entreprises de télécommunications et les fournisseurs de services par satellite, concurrence dont profiteront tous les utilisateurs (entreprises et particuliers);
- concevoir une stratégie qui permette aux entreprises canadiennes et aux particuliers de tirer le meilleur parti possible de l'autoroute de l'information.

SUIVI DE L'EXAMEN DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

On reconnaît de plus en plus l'importance du rôle que jouent les sciences et la technologie dans la transition vers une économie davantage axée sur l'innovation. En sa qualité de principal ministère responsable de l'Examen des sciences et de la technologie, Industrie Canada travaillera en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes chargés de questions scientifiques dans le but de veiller à ce que les mesures découlant de cet examen s'intègrent au cadre général du *Programme : emploi et croissance* du gouvernement. En outre, le Ministère travaillera de concert avec d'autres organismes relevant du portefeuille du ministre de l'Industrie (Conseil national de recherches du Canada, Statistique Canada, Agence spatiale canadienne, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches en sciences humaines) à l'élaboration d'un plan d'action intégré dans le cadre de son portefeuille, propre à favoriser la prospérité et la création d'emplois dans un contexte durable.

Les initiatives à cet égard comprendront l'élaboration de nouvelles mesures de rendement des sciences et de la technologie et de nouveaux rapports de résultats obtenus (par exemple, intégration de la perspective des S-T au sein du portefeuille au nouveau système de gestion des dépenses), la promotion de la sensibilisation aux sciences, la mise sur pied d'un programme de prévision (devant servir au gouvernement, au milieu universitaire et à l'industrie pour contrôler le rendement du système actuel de S-T, définir les priorités de recherche et aider les entreprises à établir des objectifs technologiques), et l'établissement de nouveaux mécanismes d'accès aux progrès internationaux en S-T.

GESTION

Dans ce domaine d'expertise, les gestionnaires devront relever des défis découlant de l'importante réduction des effectifs et du fait que chaque initiative d'élaboration de politiques aura des conséquences sérieuses pour l'ensemble des politiques. Parmi ces défis, mentionnons :

- renforcer davantage les compétences analytiques du Ministère;
- assurer la mise en œuvre efficace des grandes priorités ministérielles en matière de politiques et l'intégration de ces efforts au sein du Ministère (à l'Administration centrale, dans les régions et dans les trois principaux domaines d'expertise) et à l'ensemble des activités du ministre de l'Industrie dans tout son portefeuille;

- s'assurer, à grande échelle, de la participation des clients aux priorités ministérielles et diffuser son message par l'entremise de la technologie disponible (par exemple, l'autoroute de l'information).

RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES

Le domaine d'expertise relatif à la politique microéconomique représentera 10 p. 100 du budget de fonctionnement du Ministère et mobilisera 6 p. 100 de son personnel en 1997-1998. D'ici là, il faudra effectuer une réduction planifiée de 29 p. 100 des effectifs.

Règles du marché et services connexes

STRATÉGIE

Au sein du gouvernement, il incombe au Ministère d'établir les règles du marché et de veiller à l'efficacité de leur mise en vigueur et de leur application. Comme l'indique le tableau présenté aux pages 17 et 18, ces règles visent toute une gamme d'activités commerciales et exercent une influence directe sur le déroulement des affaires. Aucune marge d'erreur n'est donc permise si l'on veut instaurer un climat économique concurrentiel au Canada. Même si l'Examen des programmes a confirmé l'importance de ce domaine d'expertise dans le cadre du mandat du Ministère, il sera extrêmement difficile de limiter les répercussions des réductions budgétaires sur les niveaux de services offerts et de répondre à de nouveaux besoins en offrant des services novateurs.

Les règles du marché et les services connexes sont réellement des instruments essentiels pour créer un milieu propice aux affaires. Ils renforcent grandement le rôle de chef de file qu'assume le Ministère dans le cadre du plan d'action de politique microéconomique du gouvernement. De plus, dans une conjoncture marquée par des changements rapides où les ressources publiques sont limitées et où il est impératif d'encourager les initiatives nouvelles face à la mondialisation et à la croissance économique axée sur les connaissances, il est particulièrement utile de disposer d'un cadre juridique pour l'économie et de services liés au marché.

- Ces règles et services ont pour but de créer un climat économique favorable permettant aux entreprises de prendre des décisions d'investissement plutôt que d'essayer de prédire l'avenir et d'adapter les résultats économiques à la situation.
- Ils laissent à l'entreprise le soin de décider comment réagir au marché et encouragent ainsi l'adoption de solutions efficaces et novatrices.

Les principaux services liés au marché qu'offre Industrie Canada sont les suivants :

- **Faillites** : surveiller et administrer la procédure de faillite et d'insolvabilité en permettant la réutilisation, à des fins productives, des ressources provenant de faillites.
- **Sociétés** : administrer les lois sur les sociétés afin de promouvoir la saine administration, l'efficacité et la compétitivité des entreprises.
- **Lois sur la concurrence** : promouvoir les lois et veiller à leur respect afin de maintenir et d'encourager la concurrence économique, ce qui donnera des producteurs novateurs et sensibilisés aux besoins des consommateurs, et des consommateurs exigeants.
- **Protection des consommateurs** : protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales frauduleuses et mensongères; voir à l'étiquetage précis des produits afin d'empêcher les fausses représentations au sein du marché.

- **Consommation** : promouvoir les intérêts des consommateurs canadiens tant au sein qu'en dehors du gouvernement.
- **Métrologie légale** : minimiser les inexactitudes et les injustices associées au commerce de produits et de services qui reposent sur l'utilisation des poids et mesures.
- **Propriété intellectuelle** : offrir des mécanismes permettant d'accorder des droits de propriété intellectuelle et promouvoir la diffusion de l'information sur les innovations récentes.
- **Gestion du spectre** : attribuer des fréquences radio permettant une utilisation sans brouillage, et voir à la mise en place de nouveaux systèmes et services.
- **Administration des prêts aux petites entreprises** : aider les petites entreprises canadiennes à obtenir le financement dont elles ont besoin pour améliorer leurs immobilisations et prendre de l'expansion.

A moyen terme, l'objectif du Ministère est d'établir un cadre d'avant-garde de lois et de services, en s'acquittant des activités suivantes :

- faire en sorte que les services liés au marché offerts par le Ministère constituent un étalon de référence international, c'est-à-dire :
 - offrir des services novateurs et adaptés aux situations;
 - fonctionner de façon rentable;
 - prévoir les grands changements structurels de l'économie et s'y préparer;
- optimiser l'avantage commercial de l'industrie canadienne dans tout service offert (par exemple, en créant des façons d'utiliser la base de données sur les brevets qui permettront de diffuser de l'information sur les nouvelles technologies auprès de l'industrie canadienne);
- utiliser les services que le Ministère fournit au marché pour appuyer la politique microéconomique du gouvernement et pour stimuler la compétitivité et l'innovation;
- se donner une image de marque ministérielle au moyen d'un ensemble intégré de services établissant des normes rigoureuses.

GESTION

Bon nombre des activités liées aux règles du marché répondent à des exigences légales précises. Même si elles sont comparativement spécialisées et se rattachent à des textes de lois et à des fonctions précises du marché, ces activités représentent une part importante des mécanismes politiques sur lesquels s'appuie le gouvernement fédéral pour aider les entreprises à gérer la transition nécessaire pour qu'elles deviennent concurrentielles au sein de l'économie mondiale.

La plupart des organismes responsables de ces services font face à des restrictions financières qui se reflètent par une baisse dans la prestation des services, en dépit du fait que bon nombre d'entre eux produisent des revenus considérables par rapport à leurs dépenses. Étant donné qu'ils doivent répondre à des exigences légales, ces organismes ont de plus en plus de difficultés à s'acquitter de leurs responsabilités réglementaires tout en répondant aux attentes des clients. Les restrictions budgétaires les obligent à effectuer des réductions dans les points de service, la conformité et les activités d'inspection.

Pour relever ces défis à court ou à moyen terme, les responsables du domaine du marché envisagent un certain nombre de démarches en vue d'améliorer la prestation des services. Ces démarches sont notamment la réorganisation des méthodes de travail et des mécanismes de prestation, un plus grand recours à l'automatisation, la restructuration organisationnelle et la commercialisation de certaines fonctions. A long terme, bon nombre de gestionnaires de ce domaine d'expertise voient un intérêt manifeste à trouver de nouvelles formes de financement qui leur permettraient d'avoir accès aux recettes qu'ils produisent. Ils réalisent qu'ils pourraient ainsi gérer leurs activités dans une perspective plus commerciale, en visant des objectifs de rendement plus précis, en répondant mieux aux besoins des clients et en rehaussant l'efficacité de leur fonctionnement.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), un organisme de service spécialisé, offre un bon exemple des services payants qui lui permettent de s'autofinancer. Il est financé au moyen d'un fonds renouvelable qui doit atteindre le point de rentabilité à chaque période quinquennale et qui tire la totalité de ses recettes des honoraires payés par ses clients. Le plan d'activités de l'OPIC se déroule sur trois ans — le plan d'activités actuel a commencé en 1993-1994 et se terminera en 1995-1996. Au cours de ce dernier exercice, l'OPIC mettra l'accent sur son rôle de diffuseur des connaissances auprès des Canadiens.

L'annexe B (*Plan financier*) présente plus en détail la question des nouvelles formes de financement.

Le tableau qui suit donne un aperçu des problèmes de gestion que les services liés au marché doivent résoudre à court ou à moyen terme.

Services relatifs au marché : gestion

Direction	Problématique de transition	Démarche proposée
Bureau du surintendant des faillites	Réorganiser les services à la clientèle, moderniser la <i>Loi sur l'insolvabilité</i> .	Poursuivre constamment la modernisation du cadre légal; réorienter les ressources de prestation de services en région; mettre en place un système d'information plus automatisé; commercialiser, au besoin, l'infrastructure administrative.
Direction générale des corporations	Rehausser, aux yeux des clients, la crédibilité de la Direction générale en matière d'administration du droit des sociétés.	Réformer les lois et promouvoir l'innovation technologique en vue d'améliorer les services.

Services relatifs au marché : gestion (fin)

Direction	Problématique de transition	Démarche proposée
Bureau de la politique de concurrence (BPC)	Accroître l'efficacité et améliorer le fonctionnement.	Refondre la Direction des pratiques commerciales; éliminer les bureaux régionaux; regrouper les services du centre des plaintes; étudier diverses possibilités législatives visant à intégrer les responsabilités statutaires de la Direction des biens de consommation.
Direction des biens de consommation	Réorienter les activités et les inspections en matière d'observation des lois; muter les inspecteurs d'aliments à Agriculture et Agro-alimentaire Canada.	Accroître l'accent mis sur la prévision et la prévention, en n'ayant recours à la détection et à la correction qu'en dernier ressort; intégrer cet effort au BPC.
Bureau de la protection du consommateur (nouveau)	Promouvoir plus efficacement, au sein du gouvernement comme dans le secteur privé, les intérêts des consommateurs canadiens; favoriser le renforcement et l'autonomie des groupes de consommateurs.	Améliorer les liens et les ententes entre les groupes de consommateurs, les autres ministères fédéraux, les provinces et le secteur privé; améliorer les échanges d'information.
Direction de la métrologie légale	Diminuer les inspections; réduire les enquêtes en matière de différends; restreindre la couverture du marché.	Intégrer les poids et mesures ainsi que l'électricité et le gaz; rechercher des mécanismes de rechange en matière de prestation.
Gestion du spectre	Rechercher les améliorations de productivité; orienter les programmes pour répondre aux défis de demain.	Revoir le programme en profondeur, en collaboration avec les bureaux régionaux.
Administration des prêts aux petites entreprises	S'adapter à une augmentation considérable du fardeau administratif.	Réorganiser les processus commerciaux en donnant plus de responsabilités au prêteur; rehausser les normes de rendement; offrir une formation au personnel de l'administration et aux prêteurs; accroître l'automatisation de l'information.

RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES

En 1997-1998, ce domaine d'expertise nécessitera un budget de fonctionnement de 108 millions de dollars (26 p. 100 du budget de tout le Ministère) et, à raison de 2 132 postes équivalents temps plein, il mobilisera près de la moitié des effectifs. Les recettes associées à ces dépenses (selon les prévisions de 1995-1996 sur les recettes tirées des frais d'utilisation) seront de 171 millions de dollars.

Développement sectoriel de l'industrie

STRATÉGIE

La stratégie de développement sectoriel de l'industrie consiste à offrir direction et appui au secteur privé pendant qu'il s'adapte pour surmonter les difficultés et exploiter les possibilités qu'offre le marché mondial. Le but du Ministère est d'accélérer la croissance et la création d'emplois dans le contexte d'une économie de plus en plus ouverte et axée sur les connaissances. Il s'efforce surtout de combler les principales « lacunes » de compétitivité signalées dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, c'est-à-dire :

- L'accroissement de la productivité, qui est considéré comme la clé de meilleurs emplois et d'un niveau de vie plus élevé, a été faible au Canada par rapport aux autres pays du Groupe des Sept.
- La gamme de produits canadiens d'exportation n'est pas assez vaste. Les secteurs où le pays est compétitif sont restreints et les entreprises ne sont pas assez diversifiées sur les marchés mondiaux.
- Il faut davantage participer à l'exportation. Moins d'une entreprise canadienne sur dix exporte.
- Le mode de financement du commerce et du développement international n'est pas assez bien ciblé pour être rentable.
- Le rythme auquel le Canada adopte les technologies de pointe, surtout ses petites et moyennes entreprises, est lent par rapport à celui des autres pays industrialisés.
- L'infrastructure de télécommunications et d'information nécessite de gros investissements et beaucoup d'innovations du secteur privé, soutenus par un contexte politique et réglementaire favorable.

Ces lacunes en matière de compétitivité sont de nature structurelle et d'envergure nationale. Étant donné que le monde des affaires n'est pas en mesure de les combler efficacement par lui-même, l'État peut jouer un rôle de catalyseur pour permettre l'avènement des changements nécessaires dans le comportement sectoriel collectif. Industrie Canada est l'agent de l'État à cet égard. Il a la perspective nationale et la sensibilité aux conséquences internationales qui manquent souvent aux secteurs particuliers ou aux groupes industriels qui forment la clientèle du Ministère.

TROIS FONCTIONS DE BASE

Aider les secteurs industriels du Canada à devenir plus novateurs en leur offrant des services ciblés en matière de commerce, de technologie, d'investissement et de perfectionnement des ressources humaines. Voici quelques exemples :

- Élaborer et mettre en œuvre le Plan de promotion du commerce extérieur du Canada, de concert avec le MAECI, ainsi que les protocoles d'entente sur la promotion et le développement du commerce, de concert avec les gouvernements provinciaux.

- Conseiller l'industrie sur les problèmes environnementaux internationaux et sur les débouchés mondiaux dans l'industrie de l'environnement.
- Appuyer l'élaboration de réseaux de pointe et d'applications expérimentales (par exemple, CANARIE) ainsi que la création de consortiums préconcurrentiels en technologie de pointe (par exemple, PRECARN).
- Favoriser l'utilisation optimale des technologies de l'information pour améliorer la productivité et la compétitivité dans tous les secteurs de l'économie.
- Participer à la diffusion des meilleures pratiques de gestion de la qualité et promouvoir les normes ISO.

Assurer la prestation d'un plan d'action sectoriel conçu pour favoriser la compétitivité internationale de l'industrie canadienne dans le marché mondial. Voici quelques exemples :

- Élaborer des cadres complets de compétitivité sectorielle, dans lesquels sont définis la structure et le rendement de chaque secteur, et obtenir que les intervenants en arrivent à un consensus quant aux mesures à prendre par les secteurs public et privé pour améliorer la compétitivité sur la scène internationale.
- Mettre en œuvre la nouvelle politique sur le secteur des forêts.
- Poursuivre des consultations intensives, par l'entremise des hauts fonctionnaires du Ministère et des comités consultatifs du secteur privé (par exemple, dans les secteurs de l'automobile, de la biotechnologie et de la foresterie, et en ce qui concerne le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information).
- Les industries de la technologie de l'information et des télécommunications sont uniques en leur genre, en raison de leur rôle dans l'amélioration de la compétitivité de toutes les autres industries. Par conséquent, la création d'une autoroute canadienne de l'information constitue l'une des principales priorités de la stratégie de développement sectoriel d'Industrie Canada. Pendant que ses activités en matière de politique et de réglementation créent un environnement favorable, ses fonctions de développement sectoriel jouent un rôle essentiel en soutenant les fournisseurs et les utilisateurs des produits et services de la technologie de l'information et des télécommunications. Puisque l'autoroute de l'information dépasse les frontières nationales, le Ministère consacrera une partie de ses ressources à soutenir l'industrie et les initiatives intergouvernementales au niveau international, en plus des activités entreprises à l'intérieur du Canada.

Offrir des produits d'information de calibre mondial et uniques en leur genre, élaborés à partir d'une analyse sectorielle et comparative à l'échelle internationale. Voici quelques exemples :

- Des perspectives annuelles de l'industrie aérospatiale, établies à la suite d'une enquête auprès du secteur.
- L'accès électronique à l'information stratégique nationale et internationale sur les entreprises et sur les marchés (par exemple, les disques de données Insight et les disques CD-ROM).

- Des plans technologiques qui aideront les entrepreneurs à effectuer les transferts de technologie, à se retrouver dans le dédale réglementaire ou à cerner les applications technologiques de pointe qui les intéressent (pour plus de précisions, voir l'annexe D, *Gestion et technologie de l'information*).

Cette nouvelle démarche nécessitera des changements importants dans les méthodes de travail utilisées. Le Ministère veut élargir considérablement sa clientèle, et n'offrira plus les services personnalisés qui accompagnaient les programmes de subventions. D'ici 1997-1998, les directions sectorielles fonctionneront avec des ressources réduites de plus de 40 p. 100 par rapport aux niveaux de 1994-1995. Les nouveaux outils de service seront donc conçus à l'intention de publics cibles et tous les médias électroniques seront utilisés pour diffuser et distribuer des renseignements stratégiques.

Industrie Canada concentrera ses efforts de développement dans 14 directions sectorielles et deux établissements de recherche.

Douze des directions sectorielles relèvent du sous-ministre adjoint, Secteur de l'industrie : matériaux de pointe et produits en matière plastique; aérospatiale et défense; transport routier; produits chimiques et bio-industries; articles de mode, de loisir et ménagers; affaires environnementales; industries forestières et matériaux de construction; industries de la santé; technologies de fabrication et de transformation; transformation des métaux et des minéraux; services et projets d'immobilisations; et industries de transports.

Deux des directions sectorielles relèvent du sous-ministre adjoint, Spectre, Technologies de l'information et Télécommunications : accès et développement des marchés; et industries des technologies de l'information.

Les laboratoires de recherche du Ministère remplissent une fonction tout à fait exceptionnelle dans le développement sectoriel en soutenant l'élaboration de politiques sectorielles, en particulier dans le domaine des sciences et de la technologie, et en aidant les secteurs industriels canadiens à devenir plus novateurs grâce aux transferts de connaissances et de propriété intellectuelle. Le Centre de recherches sur les communications (CRC) et le Centre d'innovation en technologies de l'information (CITI) concentreront leurs recherches sur les domaines de responsabilité légale de l'État. Les restrictions budgétaires toucheront les activités de recherches non réglementaires et les services de soutien aux recherches les moins importantes.

GESTION

Les enjeux en matière de gestion sont les suivants :

- concentrer les efforts sur la clientèle actuelle du Ministère et revoir les gammes de produits en matière de services et d'information (comme décrit ci-dessus);
- organiser les activités de façon qu'elles soient plus stratégiques et plus sensibles aux besoins de la clientèle et créer une culture privilégiant le service et la créativité;

- gérer les changements faisant suite à l'Examen des programmes, là où les budgets et les ressources humaines doivent être considérablement réduits;
- réorganiser le CITI et gérer les restrictions budgétaires du CRC.

Les directions sectorielles seront réorganisées pour mieux répondre aux besoins des clients. L'industrie présente au gouvernement des questions pluridisciplinaires et interdépendantes, dans l'espoir que chaque secteur du Ministère pourra analyser les renseignements et en faire la synthèse, en plus de faire le lien entre une gamme d'intérêts divers afin de répondre à ses besoins.

Industrie Canada s'acquitte de cette mission grâce à un ensemble de services novateurs axés sur la clientèle, qui met l'accent sur le travail d'équipe. La plupart des directions fonctionnent selon une organisation matricielle dans laquelle des experts régionaux, sectoriels et fonctionnels collaborent au sein d'équipes de projet. Ces équipes travaillent à l'échelle du Ministère, du gouvernement et internationale, afin d'aborder les questions sectorielles sous tous leurs angles. Pour que ce savoir-faire soit davantage à la portée des clients, les directions sectorielles sont solidement implantées dans des bureaux régionaux partout au pays. Il y aura 62 équivalents temps plein (ETP) dans 5 bureaux régionaux, afin de créer des centres de compétences sectorielles et de veiller à ce que les services à la clientèle soient offerts là où sont concentrées les industries concernées.

Dans le Secteur de l'industrie, les directions sectorielles fonctionnent selon une organisation plus horizontale (avec la moitié des cadres de gestion), selon de nouveaux principes de gestion et avec des ressources conservées aux Services de coordination et de gestion, qui contrôleront l'utilisation des frais généraux du personnel.

Les buts et les mesures du rendement sont définis dans le processus de planification de l'équipe sectorielle et en consultation avec les clients.

En plus d'éliminer graduellement les programmes financés, les directions sectorielles de développement cesseront d'offrir bon nombre de produits et de services moins prioritaires. Dans le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications, par exemple, l'élimination des programmes et la réduction des fonctions les moins prioritaires auront les conséquences suivantes :

- une baisse éventuelle des investissements dans les services publics basés sur les communications;
- une diminution du soutien aux entreprises en matière d'élaboration de normes;
- le passage du soutien au marketing international des grandes entreprises aux PME, et la diminution du nombre de missions commerciales et d'interventions tactiques directes en matière de technologie de l'information et de télécommunications sur le plan international;
- une capacité limitée d'intervention proactive auprès des entreprises cherchant à partager le financement et les risques de la R-D préconcurrentielle.

La conséquence la plus marquante du Budget de 1995, en ce qui a trait à la R-D, est la nécessité de réorganiser le Centre d'innovation en technologies de l'information (CITI).

D'un point de vue économique, il reste à établir la justification d'un laboratoire distinct; le Ministère examine les possibilités de privatisation, y compris l'acquisition des installations par les employés.

Les autres conséquences des réductions budgétaires touchant la R-D font que seuls les services de soutien à la recherche la plus essentielle peuvent être maintenus et qu'il faudra envisager de nouvelles méthodes de prestation des services. Il est possible qu'on remette en question les compétences en matière de transfert de technologie et, par conséquent, les possibilités d'en tirer des recettes, puisque le Ministère aura moins de ressources à sa disposition pour entraîner une participation du secteur privé. Les revenus de crédit net provenant du ministère de la Défense nationale et de l'Agence spatiale canadienne diminueront, étant donné qu'il ne sera plus possible d'offrir le même niveau de services aux clients. Le CRC devra absorber ou gérer de nouvelles restrictions budgétaires à mesure que ses clients gouvernementaux chercheront à atteindre les réductions prévues.

RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES

Dans les activités ministérielles des deux prochaines années ayant trait au développement sectoriel de l'industrie (ce qui comprend les opérations du CRC et du CITI), les budgets des subventions et des contributions diminueront abruptement, passant d'environ 590 millions de dollars cette année à 270 millions en 1997-1998. Les préoccupations de la direction ont trait à l'élimination graduelle des programmes financés et à l'importance accrue accordée aux contributions remboursables. L'administration de la plupart des programmes des directions sectorielles sera centralisée.

Au cours de cette même période, les budgets de fonctionnement baisseront de 22 p. 100, passant de 180 millions de dollars en 1995-1996 à 140 millions en 1997-1998.

La gestion des ressources humaines devra relever plusieurs défis :

- une réduction de 26 p. 100 de ses effectifs en 1995-1996, qui passeront de 1 589 ETP en 1994-1995 à 1 166 ETP en 1997-1998;
- un virage important dans la composition des compétences des employés, qui passeront de la gestion de programmes financés à l'élaboration et à la présentation de produits d'information et de services spécialisés;
- la nécessité d'un renouveau scientifique et le besoin de continuer à doter les postes scientifiques en pleine période de réduction des effectifs;
- la nécessité d'engager des employés pour des périodes déterminées de plus de cinq ans, soit la limite établie après laquelle le Ministère doit offrir un poste de durée indéterminée à une personne employée pour une durée déterminée. Le Ministère a besoin d'employés pour une durée déterminée en vue d'entreprendre certains projets de recherche qui durent souvent plus de cinq ans. L'emploi à ce genre de projet ne devrait pas mener à un emploi à vie comme fonctionnaire. Cette question implique aussi bien le CRC (dont le besoin s'établit à concurrence de 150 employés de durée déterminée) que le CITI (à concurrence de 20 employés de durée déterminée). Un assouplissement de la limite de cinq ans offrirait à la direction une marge de manœuvre dont elle a besoin en matière de dotation.

Autres activités

ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Étant donné qu'en 1997-1998, son budget de subventions et de contributions et son budget de fonctionnement connaîtront tous deux une réduction de 25 p. 100 par rapport aux niveaux de 1994-1995, Entreprise autochtone Canada devra explorer des solutions de rechange quant aux modes de prestation de ses services. L'organisme pense en particulier à la Banque fédérale de développement et à des structures institutionnelles autochtones appropriées, à Affaires indiennes et du Nord Canada et à Développement des ressources humaines Canada.

INITIATIVE FÉDÉRALE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE NORD DE L'ONTARIO (FedNor)

A la suite de l'Examen des programmes, FedNor a reçu un nouveau budget annuel de 20 millions de dollars. Ce nouveau financement, qui prend surtout la forme de contributions remboursables, favorisera l'essor d'un organisme fédéral de développement régional à champ d'action élargi dans le nord de l'Ontario. Il permettra notamment la mise en place de nouvelles initiatives de collaboration destinées à une plus large clientèle (les collectivités, les établissements d'enseignement, les salariés, les banques).

COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

Industrie Canada demandera au Conseil du Trésor l'autorisation de mettre sur pied le Secrétariat de la Commission canadienne du tourisme (CCT), comme organisme spécialisé qui sera chargé d'offrir des programmes dans les domaines de la commercialisation et de la compétitivité industrielle, sous la direction de la Commission. Le Secrétariat aura accès au personnel du Ministère travaillant dans le domaine du tourisme et tirera ses ressources des fonds actuellement consacrés aux programmes. En outre, le document *L'innovation : La clé de l'économie moderne* a confirmé l'affectation de 35 millions de dollars par an supplémentaires pour le financement des programmes. Les programmes viseront l'augmentation des recettes et la réduction du déficit au sein de l'industrie touristique, afin de stimuler la croissance et la création d'emplois dans ce secteur. Le Secrétariat se concentrera sur les objectifs suivants :

- fournir des renseignements à l'industrie touristique afin de l'aider dans ses prises de décisions;
- faire connaître le Canada en tant que destination touristique attrayante.

En matière de gestion, le nouveau Secrétariat sera confronté aux défis suivants :

- gérer le changement d'orientation philosophique qu'entraînera le passage à une commission dirigée par le secteur privé et chargée de prendre des décisions;
- faciliter la contribution générale des secteurs privé et public à l'élaboration des plans et des programmes de la CCT au moyen de nouveaux comités de partenaires, présidés par le secteur privé;
- coordonner les activités de la Commission avec les initiatives du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires et du secteur privé;
- gérer la réduction des effectifs qui, en 1995-1996, doivent passer de 85 à 55 personnes à Ottawa et de 23 à 8 personnes dans les bureaux régionaux.

CONSEILLER EN ÉTHIQUE

Le conseiller en éthique administre le *Code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat s'appliquant aux titulaires d'une charge publique* et la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*. Les modifications apportées à cette loi se traduiront par une augmentation des renseignements que doivent déposer les lobbyistes. Le conseiller en éthique élaborera un code de conduite à l'intention des lobbyistes et sera chargé de le faire respecter et de mener les enquêtes nécessaires en vertu de la Loi.

En 1997-1998, afin de respecter les restrictions financières, le personnel passera de 27 à 23 ETP, ce qui exigera une rationalisation et un plus grand partage des tâches entre les composantes Conflits d'intérêt et Enregistrement des lobbyistes.

SERVICES DE GESTION ET SERVICES GÉNÉRAUX

Afin de veiller à ce que les outils nécessaires à la gestion du changement soient bien adaptés aux priorités du Ministère, les fonctions du personnel des Finances, des Ressources humaines, de Vérification et Évaluation, et celles des Communications relèveront directement du Sous-ministre pendant la période triennale de transition.

Le Bureau de la protection du consommateur, qui vient d'être créé, relèvera directement du Sous-ministre.

Élimination graduelle des programmes financés

STRATÉGIE

Selon son interprétation des décisions découlant de l'Examen des programmes, le Ministère a regroupé ses 54 programmes financés en 3 catégories :

- 9 programmes et projets abolis;
- 34 programmes et projets non renouvelés;
- 11 programmes et projets maintenus.

Voici la définition des trois catégories :

Programmes et projets abolis

- Le Ministère respectera ses obligations contractuelles.
- Le gouvernement ne prend aucun engagement financier relatif à ces programmes après le 27 février 1995.
- Les soldes inutilisés des budgets sont réduits à zéro par le Budget.

Programmes et projets non renouvelés

- Le budget de ces programmes ne sera pas augmenté.
- Le Ministère continuera de prendre des engagements financiers dans les limites des budgets établis.
- Les programmes continueront à fonctionner selon les modalités en vigueur.

Programmes et projets maintenus

- Dans le cas de 2 de ces 11 programmes, soit le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) et le Programme de commercialisation des technologies environnementales, le Ministère ne prendra aucun nouvel engagement financier tant que le Cabinet n'aura pas terminé son examen de l'aide accordée au développement technologique.

GESTION

La mise en œuvre de ce programme de réduction exigera un échange continuuel avec les clients et une gestion très vigilante des programmes et des projets.

RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES

Dans le contexte de l'Examen des programmes, Industrie Canada a reçu pour directive d'éliminer les programmes de subventions aux entreprises, y compris le PPIMD. Par la suite, devant la nécessité de respecter les contrats conclus ainsi que les obligations prises sur les plans fédéral, provincial et international, certains programmes ont été classés dans les trois catégories susmentionnées. Le PPIMD fait partie des programmes maintenus, mais aucun nouvel engagement ne sera pris avant que le Cabinet n'ait procédé à l'examen du soutien du développement technologique.

L'existence d'engagements financiers résiduels reliés aux programmes et aux projets qui ont été abolis ou qui ne seront pas renouvelés a mis le Ministère dans une situation doublement difficile. La réduction de 212 millions de dollars imposée par l'Examen des programmes a éliminé le financement de ces programmes; en outre, le Ministère doit s'acquitter d'obligations financières résiduelles à même ses budgets de base, qui devraient plutôt être consacrés à ses nouveaux grands domaines d'expertise.

Chaque projet sera analysé individuellement afin de déterminer s'il existe des possibilités de retrait, total ou partiel, de ces engagements; à ce jour, le Ministère a déterminé qu'il serait possible de se dégager de contrats du PPIMD pour une valeur totale de 12 millions de dollars en 1995-1996, de 19 millions en 1996-1997 et de 58 millions en 1997-1998. Aux fins de la planification fonctionnelle interne et de l'établissement des budgets, il a prévu que le Conseil du Trésor appuierait un transfert de ces sommes, qui passeraient du budget des subventions et contributions aux budgets de fonctionnement (voir l'annexe B, *Plan financier*).

Industrie Canada vient d'apprendre qu'à partir de 1996-1997, compte tenu des décisions budgétaires antérieures, il conservera les remboursements de contributions. La réutilisation de ces sommes s'inscrira dans le contexte de l'attention que porte le Conseil des ministres au développement de la technologie. Ce conseil compte ainsi ajouter aux niveaux de référence du Ministère près de 60 millions de dollars par année, en moyenne, au cours de la période comprise entre 1996-1997 et 1998-1999.

Aspects à négocier avec le Conseil du Trésor

Politique microéconomique

- Aucun aspect à négocier.

Règles du marché et services connexes

- Approbation, sous réserve de l'autorité parlementaire, d'investir certains revenus différentiels.

Développement sectoriel de l'industrie

- L'autorisation de procéder à la privatisation du CITI, y compris son acquisition par les employés.
- La possibilité conférée au CRC et au CITI d'engager des employés pour une période déterminée de plus de cinq ans sans que ces personnes ne deviennent automatiquement des employés pour une durée indéterminée à Industrie Canada.

Autres activités

- Une présentation au Conseil du Trésor concernant le nouveau financement de FedNor.
- Une présentation au Conseil du Trésor en vue de convertir Tourisme Canada en un organisme spécialisé, et pour obtenir son nouveau financement (une somme additionnelle de 35 millions de dollars) ainsi qu'un crédit distinct pour le fonctionnement et l'entretien.

Plan financier

- Un transfert de crédits du budget de subventions et de contributions aux budgets de fonctionnement.
- Une aide financière pour payer les coûts du réaménagement des effectifs.
- Une structure perfectionnée des activités liées aux programmes, qui tienne compte des domaines d'expertise et des autres activités.
- L'autorisation de restructurer le programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario.

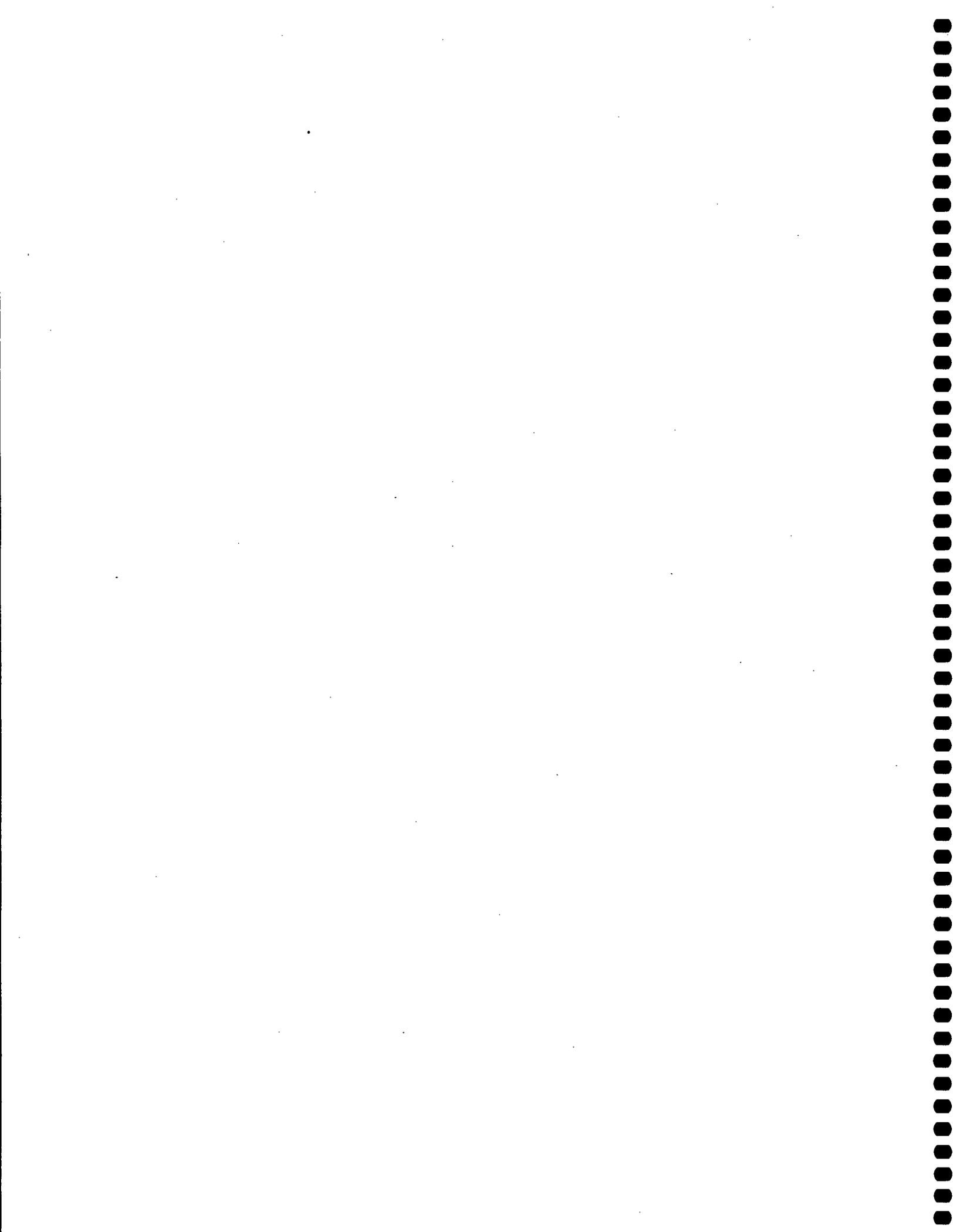
Plan relatif aux ressources humaines

- L'automatisation de la nouvelle structure organisationnelle.



Annexes

- A. Textes des communications du Ministère liés au Budget
- B. Plan financier
- C. Plan relatif aux ressources humaines
- D. Gestion et technologie de l'information
- E. Vérification et évaluation
- F. Communications



A. Textes des communications du Ministère liés au Budget

Nota : Les renseignements qui suivent sont tirés d'Information, publié à la suite du Budget déposé devant le Parlement en février 1995.

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LE PORTEFEUILLE D'INDUSTRIE CANADA

Le nouveau Budget représente un point tournant dans la politique du gouvernement fédéral en matière de développement économique. Le gouvernement fédéral reconnaît que le développement économique passe par la réduction du déficit. L'un des meilleurs moyens pour y parvenir consiste à diminuer les subventions accordées aux activités commerciales. Sur le plan économique, le gouvernement est aussi conscient qu'il doit être chef de file; voilà pourquoi il confie un rôle nouveau à Industrie Canada. Parallèlement, le gouvernement veut continuer à soutenir activement les sciences et la technologie (S-T). Il s'est donc assuré que, malgré de modestes réductions, les organismes de S-T relevant du portefeuille de l'Industrie bénéficieront d'un financement adéquat dans les années qui viennent.

INDUSTRIE CANADA

Réduire les subventions aux entreprises

Industrie Canada ne s'est pas laissé damer le pion : il a pris les devants pour mettre en œuvre la décision du gouvernement de réduire radicalement les subventions aux entreprises. Les chefs de file du monde des affaires et d'autres intervenants réclament la réduction, sinon l'élimination, des programmes de subventions afin de diminuer le déficit. Le gouvernement les a entendus et a pris les mesures qui s'imposent.

A partir d'aujourd'hui, le Ministère apporte des coupures majeures aux subventions accordées aux entreprises et aux associations industrielles. De l'exercice 1994-1995 à l'exercice 1997-1998, le budget d'Industrie Canada et des organismes qui relèvent de sa compétence¹ baissera de 560 millions de dollars. Le budget du Ministère seul sera réduit de 532 millions de dollars pendant cette période, soit une coupure de 42,5 p. 100. Si l'on ne tient pas compte du projet spécial pour les Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, le budget du Ministère est en fait réduit de plus de 50 p. 100.

Quelque 54 programmes et activités sont touchés. Neuf programmes seront abolis et 34 ne seront pas renouvelés; 11 seulement seront maintenus (voir les tableaux des pages ci-dessous).

¹ Organismes relevant du ministère de l'Industrie qui sont regroupés avec celui-ci dans le Budget. Il s'agit du Tribunal de la concurrence, de la Banque fédérale de développement, de la Commission du droit d'auteur, du Conseil canadien des normes et de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO). Comme prévu, le Ministère cessera de subventionner DEVCO, qui devra s'autofinancer à compter du 1^{er} avril 1995. Les autres commissions et organismes relevant du Ministère ont un budget combiné de 23,5 millions de dollars pour l'année en cours; des réductions ramèneront ce budget à 20,8 millions en 1997-1998. Le Budget n'apporte pas de réductions supplémentaires.

Le Ministère continuera de financer les associations de consommateurs, mais moins qu'auparavant. Le gouvernement tient en effet à ce que les consommateurs soient bien représentés avant la prise de décisions relatives aux règlements et aux orientations touchant le marché. Industrie Canada continuera aussi à soutenir financièrement la mise sur pied et l'expansion des entreprises autochtones, vu les difficultés que celles-ci rencontrent pour trouver des capitaux. Toutefois, ce soutien diminuera lui aussi. Le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) est l'un des programmes qui sera maintenu. Il constitue en effet un outil essentiel pour la mise en place de l'autoroute de l'information au Canada. De plus, au cours des mois qui suivent, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense sera ramené à un niveau qui s'harmonise au nouveau budget du Ministère.

Le nouveau rôle d'Industrie Canada

Industrie Canada jouera un rôle de premier plan dans trois grands domaines.

Premièrement, le Ministère est le principal conseiller du gouvernement pour les questions de **politique microéconomique**, c'est-à-dire les mesures qui créeront le contexte commercial permettant aux entreprises de surmonter les défis de l'économie fondée sur le savoir. Ces mesures ont été annoncées dans le document intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, publié par le gouvernement en novembre 1994. Elles reposent sur la prémisse que l'État peut soutenir l'économie et que son rôle consiste à créer un climat favorable à l'épanouissement de l'entreprise privée. Avec la mondialisation de l'économie et la croissance des industries du savoir, en effet, les subventions aux entreprises deviennent des outils de moins en moins efficaces pour promouvoir les politiques de l'État. En améliorant le contexte global dans lequel fonctionnent les entreprises, cependant, celui-ci peut mettre tout le monde sur le même pied et aider simultanément beaucoup d'entreprises. Dans l'économie mondiale, l'efficacité des politiques économiques dépend de leur aptitude à stimuler l'innovation et l'investissement.

Deuxièmement, le Ministère se charge de fixer des **règles du marché** modernes et efficaces, et de les faire **respecter**. Il met en application les règlements sur la concurrence; il assure l'enregistrement des entreprises; il offre des services dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la faillite et de la consommation; il assure l'inspection des instruments de mesure; et il émet les licences d'exploitation du spectre et voit au respect des conditions qui s'y rattachent. Industrie Canada veille à ce que les entreprises et les consommateurs bénéficient d'un marché équitable et efficace qui stimule l'innovation et la concurrence.

Troisièmement, Industrie Canada met en œuvre une nouvelle philosophie de **développement sectoriel**. A cette fin, il offre au secteur privé des services qui contribuent à renforcer la compétitivité des divers secteurs industriels. Il s'agit notamment de l'élaboration de stratégies sectorielles, de l'évaluation des performances et d'autres nouveaux services, de la collecte de renseignements stratégiques et de la préparation de produits d'information sur les marchés, l'innovation et l'investissement.

Le Budget diminuera beaucoup la taille du Ministère, qui perdra environ 1 200 employés (plus de 20 p. 100 de l'effectif) et 532 millions de dollars d'ici 1997-1998. Industrie Canada

se concentrera sur ses responsabilités nationales, s'adaptera davantage aux besoins de ses clients et mettra l'accent sur les principaux outils qui lui permettent de stimuler la compétitivité et la croissance. Malgré des compressions marquées, le Ministère conserve le mandat et les moyens nécessaires pour diriger la politique microéconomique du gouvernement et pour apporter une contribution de première importance au développement économique.

Les programmes de subventions et de contributions

Industrie Canada administre 54 programmes et projets financés. Le Budget prévoit l'élimination de 9 programmes et projets, le non-renouvellement de 34 et le maintien de 11.

Programmes et projets abolis

Le Ministère respectera ses obligations contractuelles. Le gouvernement ne prend aucun engagement financier relatif à ces programmes après le 27 février 1995. Les soldes inutilisés des budgets sont réduits à zéro par le Budget.					
	1993-1994 Réal (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Campagnes sectorielles	20,6	34,1	21,0	7,0	0,2
Institut de la propriété intellectuelle du Canada	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Les innovateurs à l'école	0,0	1,0	0,4	0,0	0,0
Programme d'applications des télécommunications par satellite	2,8	2,2	0,0	0,0	0,0
Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent	3,4	1,0	0,1	0,0	0,0
Programme de mise en valeur de la technologie	12,7	13,7	10,3	6,5	5,7
Programme des organismes sans but lucratif	0,6	1,3	0,0	0,0	0,0
Programme d'incitation à la recherche et au développement	6,2	6,0	3,2	1,0	0,0
Programme national d'échanges	1,0	1,6	1,6	0,0	0,0

Programmes et projets non renouvelés

Le budget de ces programmes ne sera pas augmenté. Le Ministère continuera de prendre des engagements financiers dans les limites des budgets établis. Les programmes continueront à fonctionner selon les modalités en vigueur.					
	1993-1994 Réel (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Alcell Technologies Inc.	5,3	7,3	0,0	0,0	0,0
Association des manufacturiers de chaussures du Canada	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Bombardier/ de Havilland	81,3	71,1	16,5	13,5	0,0
Centres culturels et des congrès de l'Ontario	3,9	0,4	1,4	0,3	0,0
Chantiers navals de la côte Ouest	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Entente de dévelop- pement du nord de l'Ontario	1,1	1,3	1,3	0,0	0,0
Ententes-cadres de développement et Ententes de déve- loppement écono- mique et régional	2,5	0,6	0,0	0,0	0,0
Ententes de coopération et de partenariat (Tourisme)	11,0	11,6	10,7	2,2	0,2
Ententes fédérales- provinciales sur les télécommunications	2,9	3,4	4,3	0,7	0,0
Fondation canado- israélienne de recherche et de développement industriels	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0
Fonds de relance économique Inc.	2,3	1,8	0,0	0,0	0,0

Programmes et projets non renouvelés (suite)

	1993-1994 Réal (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Institut des cadres supérieurs en gestion des télécommunications du Canada	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0
Institut national de la qualité	3,4	4,2	4,6	4,1	2,1
Institut national d'optique	3,7	3,6	0,0	0,0	0,0
Observatoire de neutrinos de Sudbury	8,1	4,2	3,3	0,0	0,0
Olympiade internationale de mathématique	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Organisation internationale du Programme scientifique sur la frontière humaine	0,5	0,8	0,7	0,0	0,0
Organisation mondiale du tourisme	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0
Palladium Corporation	0,0	4,7	1,3	0,0	0,0
Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques	0,4	0,3	0,6	0,5	0,0
Programme Bourses Canada	21,4	21,9	23,1	1,3	0,0
Programme d'adaptation aux fermetures de bases de l'Ontario	0,0	0,4	3,7	3,2	1,3
Programme de développement industriel et régional	3,4	1,5	0,7	0,0	0,0

Programmes et projets non renouvelés (fin)

	1993-1994 Réel (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest	0,7	1,1	0,0	0,0	0,0
Programme de la frégate canadienne de patrouille et Projet de modernisation des navires de classe Tribal	37,8	16,2	0,0	0,0	0,0
Programme de la microélectronique et du développement des systèmes	8,0	4,9	1,5	0,0	0,0
Programme de partenariats technologiques	0,0	1,4	2,9	4,4	0,0
Programme des technologies stratégiques	20,8	19,9	21,6	9,2	8,2
Programme Enersludge	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme Entreprise Atlantique — Prise en charge d'une partie de l'intérêt	0,9	1,5	1,4	0,0	0,0
Programme national de démonstration des réseaux d'entreprises	0,0	0,8	2,3	1,1	0,0
Programme Sciences et Culture Canada	0,0	2,2	2,1	2,0	2,0
Trenton Works Lavalin Inc.	3,6	13,7	0,0	0,0	0,0
Vancouver Drydock Company Limited	0,0	0,8	0,2	0,0	0,0

Programmes et projets maintenus

	1993-1994 Réal (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Conseil consultatif canadien de la radio	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ententes Québec	0,0	19,7	38,2	36,4	48,3
Entreprise autochtone Canada	69,4	56,6	41,2	35,2	31,7
Institut canadien des recherches avancées	3,9	3,5	3,5	3,5	3,5
Programme de commercialisation des technologies environnementales*	1,5	5,8	1,5	0,5	0,0
Programme de produc- tivité de l'industrie du matériel de défense*	166,9	143,8	90,4	46,5	21,6
Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'indus- trie et de l'enseigne- ment (CANARIE)	3,5	19,2	23,3	20,0	20,0
Subventions et contri- butions à divers organismes œuvrant dans l'intérêt du consommateur	1,5	1,6	1,0	1,0	1,0
Union internationale des télécommunications	5,1	6,3	5,3	5,3	5,3
Programme d'encouragement aux entreprises de FedNor	7,6	6,2	23,3	20,4	20,0
Programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario	0,0	100,8	361,2	108,4	152,2

* Le Ministère ne prendra aucun nouvel engagement financier tant que le Cabinet n'aura pas terminé son examen de l'aide accordée au développement technologique.

CONCLUSION

Industrie Canada a changé du tout au tout son rôle. Le ministre de l'Industrie a pris des mesures énergiques pour mettre en œuvre les priorités du gouvernement qui permettront au marché canadien de devenir plus concurrentiel et plus productif.

Pour aider à réduire le déficit, Industrie Canada apporte des coupures majeures aux subventions accordées aux entreprises et aux associations industrielles. Conformément au plan dressé dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, le Ministère réoriente ses interventions afin d'établir un contexte économique qui favorise l'expansion des entreprises et de fournir des services stratégiques qui aideront les entreprises innovatrices à s'épanouir. Le Ministère a pris les mesures nécessaires pour protéger les investissements considérables en S-T, en veillant à doter les principaux programmes de S-T relevant du portefeuille de l'Industrie d'un financement adéquat pour les années futures.

Nota : Les renseignements qui suivent sont tirés de Documentation, publié à la suite du Budget déposé devant le Parlement en février 1995.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS ET DE CONTRIBUTIONS : DESCRIPTION

Programmes et projets abolis

Le Ministère respectera ses obligations contractuelles.

Le gouvernement ne prend aucun engagement financier relatif à ces programmes après le 27 février 1995.

Les soldes inutilisés des budgets sont réduits à zéro par le Budget.

Programmes et projets abolis

	1993-1994 Réal (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Campagnes sectorielles	20,6	34,1	21,0	7,0	0,2
Institut de la propriété intellectuelle du Canada	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Les innovateurs à l'école	0,0	1,0	0,4	0,0	0,0
Programme d'applications des télécommunications par satellite	2,8	2,2	0,0	0,0	0,0

Programmes et projets abolis (fin)

	1993-1994 Réal (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent	3,4	1,0	0,1	0,0	0,0
Programme de mise en valeur de la technologie	12,7	13,7	10,3	6,5	5,7
Programme des organismes sans but lucratif	0,6	1,3	0,0	0,0	0,0
Programme d'incitation à la recherche et au développement	6,2	6,0	3,2	1,0	0,0
Programme national d'échanges	1,0	1,6	1,6	0,0	0,0

Les **Campagnes sectorielles** visent à accroître la situation concurrentielle de l'industrie canadienne dans des secteurs où, selon les analyses, des activités bien ciblées peuvent avoir des retombées économiques. Ces activités sont adaptées aux besoins d'un secteur et comprennent des services aux entreprises et une aide concentrée et ponctuelle à l'industrie sur la base du partage des frais. Des campagnes sectorielles ont été approuvées pour 14 secteurs, notamment ceux des composantes d'automobile, des industries de l'environnement, de la microélectronique, des logiciels et des télécommunications.

L'**Institut de la propriété intellectuelle du Canada** est un organisme indépendant et sans but lucratif qui se consacre à la mise en valeur du droit et de la politique en matière de propriété intellectuelle. Il s'acquitte de son mandat en menant des activités éducatives et des activités de recherche.

Le programme **Les innovateurs à l'école** a pour objectif de promouvoir la sensibilisation aux sciences, à la technologie, au génie et aux mathématiques ainsi que leur développement et leur utilisation la plus efficace et la plus rentable possible. Il fait valoir l'importance de ces disciplines pour les milieux de l'enseignement de même que pour la compétitivité internationale des Canadiens. Les universités, les collèges, les associations d'ingénieurs et les

organismes scientifiques sans but lucratif qui ont des compétences dans ces disciplines sont admissibles à un appui financier en vertu du Programme. Le Programme s'efforcera d'obtenir du financement du secteur privé.

Le Programme d'applications des télécommunications par satellite appuie la R-D dans l'industrie canadienne des télécommunications par satellite en vue d'offrir des services de pointe aux Canadiens. Il accorde de l'aide pour effectuer de la R-D à frais partagés sur les télécommunications par satellite.

Le Programme de développement de technologies environnementales pour le fleuve Saint-Laurent aide l'industrie à mettre au point et à démontrer des technologies innovatrices axées sur la prévention de la pollution dans le fleuve Saint-Laurent.

Le Programme de mise en valeur de la technologie est un programme national qui a pour but de diffuser la technologie et de disséminer des compétences primordiales en gestion industrielle. Il cherche à améliorer la productivité et la compétitivité de l'industrie canadienne en aidant les centres de technologie qui forment des regroupements sans but lucratif entre des associations, des sociétés et des universités.

Le Programme des organismes sans but lucratif favorise la coopération et le développement économiques en appuyant les organismes et les universités qui aident les entreprises, les syndicats et les gouvernements en élaborant des programmes et des projets grâce auxquels les décideurs se rencontrent et discutent de problèmes communs.

Le Programme d'incitation à la recherche et au développement accorde de l'aide pour le financement et l'échange de technologie relative aux projets de R-D et aux applications technologiques; contribue à l'instauration d'une masse critique et de compétences uniques dans les entreprises canadiennes pour en faire des chefs de file dans leurs secteurs respectifs; et participe au développement économique de la région de Montréal.

Le Programme national d'échanges donne aux Canadiens qui travaillent dans l'industrie, les universités et les collèges l'occasion de passer une période déterminée au Centre d'innovation en technologies de l'information du gouvernement fédéral.

Programmes et projets non renouvelés

Le budget de ces programmes ne sera pas augmenté.

Le Ministère continuera de prendre des engagements financiers dans les limites des budgets établis.

Les programmes continueront à fonctionner selon les modalités en vigueur.

Programmes et projets non renouvelés

	1993-1994 Réel (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Alcell Technologies Inc.	5,3	7,3	0,0	0,0	0,0
Association des manufacturiers de chaussures du Canada	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Bombardier/ de Havilland	81,3	71,1	16,5	13,5	0,0
Centres culturels et des congrès de l'Ontario	3,9	0,4	1,4	0,3	0,0
Chantiers navals de la côte Ouest	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Entente de dévelop- pement du nord de l'Ontario	1,1	1,3	1,3	0,0	0,0
Ententes-cadres de développement et Ententes de dévelop- pement économique et régional	2,5	0,6	0,0	0,0	0,0
Ententes de coopération et de partenariat (Tourisme)	11,0	11,6	10,7	2,2	0,2
Ententes fédérales- provinciales sur les télécommunications	2,9	3,4	4,3	0,7	0,0
Fondation canado- israélienne de recherche et de développement industriels	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0

Programmes et projets non renouvelés

	1993-1994 Réel (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Fonds de relance économique Inc.	2,3	1,8	0,0	0,0	0,0
Institut des cadres supérieurs en gestion des télécommunications du Canada	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0
Institut national de la qualité	3,4	4,2	4,6	4,1	2,1
Institut national d'optique	3,7	3,6	0,0	0,0	0,0
Observatoire de neutrinos de Sudbury	8,1	4,2	3,3	0,0	0,0
Olympiade internationale de mathématique	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Organisation internationale du Programme scientifique sur la frontière humaine	0,5	0,8	0,7	0,0	0,0
Organisation mondiale du tourisme	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0
Palladium Corporation	0,0	4,7	1,3	0,0	0,0
Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques	0,4	0,3	0,6	0,5	0,0
Programme Bourses Canada	21,4	21,9	23,1	1,3	0,0
Programme d'adaptation aux fermetures de bases de l'Ontario	0,0	0,4	3,7	3,2	1,3
Programme de développement industriel et régional	3,4	1,5	0,7	0,0	0,0

Programmes et projets non renouvelés (fin)

	1993-1994 Réal (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest	0,7	1,1	0,0	0,0	0,0
Programme de la frégate canadienne de patrouille et Projet de modernisation des navires de classe Tribal	37,8	16,2	0,0	0,0	0,0
Programme de la microélectronique et du développement des systèmes	8,0	4,9	1,5	0,0	0,0
Programme de partenariats technologiques	0,0	1,4	2,9	4,4	0,0
Programme des technologies stratégiques	20,8	19,9	21,6	9,2	8,2
Programme Enersludge	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme Entreprise Atlantique — Prise en charge d'une partie de l'intérêt	0,9	1,5	1,4	0,0	0,0
Programme national de démonstration des réseaux d'entreprises	0,0	0,8	2,3	1,1	0,0
Programme Sciences et Culture Canada	0,0	2,2	2,1	2,0	2,0
Trenton Works Lavalin Inc.	3,6	13,7	0,0	0,0	0,0
Vancouver Drydock Company Limited	0,0	0,8	0,2	0,0	0,0

Industrie Canada verse des contributions à **Alcell Technologies Inc.** (une division de Repap Entreprises Inc. de Montréal) pour de la R-D dans le domaine des pâtes et papier, notamment pour l'élaboration d'un processus de production plus efficace et plus écologique. Le projet sera complété au cours de l'exercice 1994-1995.

Le Ministère aide l'industrie canadienne de la chaussure à accroître sa compétitivité internationale au moyen d'une entente de trois ans accordant une contribution pour que tous les membres de l'**Association des manufacturiers de chaussures du Canada** adhèrent à la Shoe and Allied Trades Research Association. Les obligations contractuelles en cours seront respectées.

Une contribution remboursable sous condition est versée à **Bombardier/de Havilland** pour des projets de R-D et des projets d'immobilisations admissibles exécutés dans le cadre de la restructuration de la société de Havilland après l'achat de cette dernière par Bombardier Inc. et la province de l'Ontario. Le gouvernement respectera ses obligations contractuelles actuelles.

Une contribution est versée aux **centres culturels et des congrès de l'Ontario** au titre des frais de construction de centres des arts d'interprétation ou de centres des congrès pour augmenter l'attrait touristique des villes de London et de Guelph dans le sud-ouest de l'Ontario. Les obligations contractuelles existantes seront respectées.

Les sommes allouées en 1993-1994 représentaient les derniers versements en vertu d'un projet de rationalisation des **chantiers navals de la côte Ouest**. Ce projet de 21 millions de dollars est maintenant terminé.

L'**Entente de développement du nord de l'Ontario** prévoit des projets coopératifs de marketing du tourisme dans le cadre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor).

Les **Ententes-cadres de développement** et les **Ententes de développement économique et régional** sont des mécanismes à long terme de planification et de coopération fédérale-provinciale en matière de développement économique. Elles ont pour but de répondre aux besoins de chaque province à cet égard, tout en réduisant les disparités régionales. Les dépenses de 1994-1995 servent à effectuer les paiements finaux en vertu de ces ententes.

Les **Ententes de coopération et de partenariat (Tourisme)** fédérales-provinciales répondent aux besoins de certaines provinces et de la petite entreprise sur le plan du développement économique.

L'objectif des **Ententes fédérales-provinciales sur les télécommunications** est de maximiser la mise au point et la croissance de la technologie des communications et de son infrastructure en augmentant les installations régionales de recherche, en encourageant l'application des nouvelles technologies et en augmentant les services de communications offerts dans les régions rurales des quatre provinces de l'Ouest canadien.

Le gouvernement d'Israël et celui du Canada ont signé une entente de coopération en matière de R-D privée. Chacun des deux pays a convenu de verser un million de dollars par année à la **Fondation canado-israélienne de recherche et de développement industriels**, au cours des trois années visées, pour étoffer les relations canado-israéliennes dans le domaine des sciences et de la technologie, les rapports entre les entreprises, et l'ensemble des relations économiques, commerciales et politiques entre les deux pays.

Une subvention est versée au **Fonds de relance économique Inc.**, une société de capital-risque parrainée par la Fédération canadienne du travail. Elle aide à établir, à développer, à promouvoir et à exploiter un fonds national de capital-risque de travailleurs.

L'**Institut des cadres supérieurs en gestion des télécommunications du Canada** est un institut sans but lucratif et un partenariat entre l'industrie canadienne des télécommunications et le gouvernement du Canada. Il assure la formation en gestion des télécommunications des directeurs et des cadres supérieurs de nations en développement et de pays nouvellement industrialisés dans notre pays. Ses programmes familiarisent les responsables des télécommunications de ces pays avec les possibilités du Canada dans ce domaine, le nombre et la disponibilité de produits et de services canadiens, de même que les compétences canadiennes en gestion. Les obligations contractuelles en cours seront respectées.

L'**Institut national de la qualité** est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat de contribuer au bien-être économique et social des Canadiens en encourageant toutes les entreprises et tous les établissements canadiens à viser la qualité totale et à adopter des principes d'organisation du travail connexes. Les obligations contractuelles existantes seront respectées.

Le gouvernement du Canada et celui du Québec ont conclu un accord de contribution en vue d'assumer les frais des programmes de R-D de l'**Institut national d'optique** à l'appui de l'industrie canadienne de l'optique. Les sommes allouées en 1994-1995 servent à effectuer les paiements finaux.

Le programme **Observatoire de neutrinos de Sudbury** vient en aide à un consortium d'universités canadiennes pour la construction d'un détecteur de neutrinos. La construction a lieu à Sudbury, dans la mine Creighton, qui est la plus profonde mine de roche dure en Amérique du Nord. Ce projet revêt une grande importance pour l'étude de la physique des particules. Il doit se terminer en 1995-1996.

Une contribution a été versée à la société chargée de l'**Olympiade internationale de mathématique** de 1995, pour lui permettre d'organiser, de promouvoir et de tenir ce concours international de mathématiques au Canada en juillet 1995.

L'**Organisation internationale du Programme scientifique sur la frontière humaine** a pour objectif de promouvoir et d'appuyer la recherche commune internationale dans les domaines des fonctions cérébrales et de la biologie moléculaire. Elle finance la recherche interdisciplinaire au moyen de subventions, de bourses de recherche et d'ateliers internationaux.

La contribution versée à l'**Organisation mondiale du tourisme** permet au Canada de remplir son obligation en vertu du traité qu'il a conclu avec celle-ci, c'est-à-dire de payer sa cotisation à cet organisme international qui compte 109 pays et 135 sociétés parmi ses membres. Les Nations Unies reconnaissent cet organisme comme leur principal moteur du développement du tourisme international.

Industrie Canada verse une contribution à la **Palladium Corporation** pour la construction du Palladium à Kanata, en Ontario. Les obligations contractuelles en cours seront respectées.

Les **Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques** reconnaissent et récompensent chaque année des enseignants canadiens de l'élémentaire et du secondaire en sciences, en technologie et en mathématiques dans l'ensemble du Canada. Ils honorent ainsi des enseignants qui ont eu une influence importante et attestée sur le rendement et l'intérêt de leurs étudiants dans ces domaines. Le concours est ouvert aux enseignants ainsi qu'aux conseillers et aux administrateurs. Le Ministère s'efforcera d'obtenir du financement du secteur privé avant l'achèvement du Programme en 1996-1997.

Le programme **Bourses Canada** a pour objectif de reconnaître les étudiants exceptionnels et de les encourager à poursuivre des études postsecondaires à plein temps en sciences naturelles, en génie, en technologie ou dans des disciplines connexes. En vertu de ce programme, au moins 3 500 nouvelles bourses d'études valant chacune 2 500 \$ par année sont versées pendant un maximum de quatre ans (une proposition sera présentée au Conseil du Trésor pour l'amener à reporter à des années subséquentes les fonds de 1995-1996, afin d'assurer sans problème la diminution progressive du nombre de boursiers). Le Programme comprend les programmes technologiques des collèges communautaires et des cégeps. L'admissibilité de nouveaux étudiants à ce programme dépendra du financement qui pourra être recueilli auprès du secteur privé.

Le **Programme d'adaptation aux fermetures de bases de l'Ontario** aide les collectivités touchées par la fermeture de bases militaires à faire face aux répercussions économiques. Il aide les collectivités en question à effectuer des études de planification, à évaluer les possibilités de développement économique et à y donner suite.

Le **Programme de développement industriel et régional** accorde des contributions et des contributions remboursables aux fabricants de toutes les régions du Canada. Ses volets lui permettent de tenir compte des débouchés locaux et de répondre aux besoins de chaque demandeur. Depuis la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Industrie Canada ne s'occupe que des projets présentés en Ontario en vertu de ce programme, et de ceux des autres provinces dont les frais admissibles sont de 20 millions de dollars ou plus. Les sommes budgétisées en 1995-1996 serviront à effectuer les paiements finaux en vertu des ententes actuelles.

A l'origine, le **Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest** découlait de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*. Il visait à venir en aide aux industries de la fabrication et de la transformation, notamment des produits alimentaires, et aux industries connexes dans l'Ouest canadien afin de diversifier l'économie de cette région. Le dernier projet en voie d'exécution nécessite un dernier paiement prévu à l'exercice 1994-1995.

Marine Industrie Ltée reçoit un appui financier pour l'achèvement des travaux relatifs à deux grands projets de l'État : le **Programme de la frégate canadienne de patrouille et le Projet de modernisation des navires de la classe Tribal**. Le gouvernement respectera ses obligations contractuelles actuelles.

Le **Programme de la microélectronique et du développement des systèmes** a pour mandat d'appuyer la mise au point de systèmes microélectroniques et de technologies de l'information de pointe ainsi que de favoriser la croissance et la compétitivité internationale des entreprises canadiennes exerçant leurs activités dans les domaines de la fabrication, de la transformation ou des services. Les paiements finaux seront effectués au cours de l'exercice 1995-1996.

Le **Programme de partenariats technologiques** a pour objectif de tirer parti de la R-D actuelle dans les universités, afin de créer au Canada des produits et des services nouveaux et améliorés ainsi que des emplois, et de favoriser le transfert rapide et efficace de la recherche et des technologies pour saisir des débouchés. Pour ce faire, il fournit son appui à des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes pour leur permettre de conclure des partenariats avec des laboratoires universitaires de façon à promouvoir la recherche dans ces établissements jusqu'à ce que les résultats puissent être commercialisés.

Le **Programme des technologies stratégiques** a pour objectif d'accroître la compétitivité internationale de l'industrie canadienne grâce à la mise au point, à l'acquisition, à l'application et à la diffusion de trois domaines prioritaires : la technologie de l'information, les matériaux industriels de pointe et la biotechnologie. Les sociétés et les partenariats privés canadiens sont admissibles à ce programme. Les obligations contractuelles en cours seront respectées.

Le programme **Enersludge** accorde un appui financier à la mise au point d'un procédé visant à transformer les déchets en énergie.

Le **Programme Entreprise Atlantique — Prise en charge d'une partie de l'intérêt** verse des contributions pour établir, accroître ou moderniser des opérations commerciales dans les secteurs de la fabrication, des mines, de l'exploitation forestière, du tourisme, des services au secteur des ressources, de l'aquiculture, de l'acheminement, du stockage et de l'entreposage du fret dans les provinces de l'Atlantique, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Le Programme fournit l'assurance-prêt et la prise en charge d'une partie de l'intérêt pour des nouveaux prêts à terme consentis à des sociétés privées dans ces secteurs et ces régions. Par suite de la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Industrie Canada n'aide que les grands projets.

Le **Programme national de démonstration des réseaux d'entreprises** verse une contribution permettant à la Chambre de commerce du Canada, qui agit au nom de la Coalition canadienne des réseaux d'entreprises, de gérer un projet-témoin national des réseaux d'affaires. L'objectif est d'aider les PME canadiennes à surmonter les obstacles à la création de réseaux d'affaires en leur donnant le moyen de collaborer pour mieux soutenir la concurrence actuelle sur les marchés mondiaux.

Le programme **Sciences et Culture Canada** verse des contributions à des organismes nationaux et à des projets régionaux qui font connaître aux Canadiens, en particulier aux jeunes, les attraits et le potentiel des sciences et de la technologie. Il réussit à obtenir des contributions totalisant 15 millions de dollars d'autres sources de financement. Les projets et les activités appuyés sont notamment des événements spéciaux, des magazines, des émissions de télévision, des camps d'été, des livres, des films, des expositions et d'autres ressources pédagogiques. Le Ministère s'est engagé à maintenir ce programme, comme prévu, jusqu'en 1997-1998 et s'efforcera d'obtenir du financement du secteur privé.

Cet accord avec **Trenton Works Lavalin Inc.** prévoit le versement d'une contribution au titre de la modernisation, de la restructuration, des pertes d'exploitation initiales et de la prise en charge d'une partie de l'intérêt pour financer la vente de wagons. Ce projet a pris fin au cours de l'exercice 1994-1995.

L'entente de contribution conclue en 1991 avec la **Vancouver Drydock Company Limited** relativement à la cale sèche de Vancouver sera respectée.

Programmes et projets maintenus

Programmes et projets maintenus

	1993-1994 Réal (en millions de dollars)	1994-1995 Prévu (en millions de dollars)	1995-1996 Budget (en millions de dollars)	1996-1997 Budget (en millions de dollars)	1997-1998 Budget (en millions de dollars)
Conseil consultatif canadien de la radio	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ententes Québec	0,0	19,7	38,2	36,4	48,3
Entreprise autochtone Canada	69,4	56,6	41,2	35,2	31,7
Institut canadien des recherches avancées	3,9	3,5	3,5	3,5	3,5
Programme de commercialisation des technologies environnementales*	1,5	5,8	1,5	0,5	0,0
Programme de produc- tivité de l'industrie du matériel de défense*	166,9	143,8	90,4	46,5	21,6
Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'indus- trie et de l'enseigne- ment (CANARIE)	3,5	19,2	23,3	20,0	20,0
Subventions et contri- butions à divers organismes œuvrant dans l'intérêt du consommateur	1,5	1,6	1,0	1,0	1,0
Union internationale des télécommunications	5,1	6,3	5,3	5,3	5,3
Programme d'encouragement aux entreprises de FedNor	7,6	6,2	23,3	20,4	20,0
Programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario	0,0	100,8	361,2	108,4	152,2

* Le Ministère ne prendra aucun nouvel engagement financier tant que le Cabinet n'aura pas terminé son examen de l'aide accordée au développement technologique.

Le **Conseil consultatif canadien de la radio**, qui compte 28 commanditaires, est un groupe de consultations du gouvernement du Canada et représente une grande partie de l'industrie des télécommunications et des utilisateurs de radiocommunications. Il a été établi à la demande du gouvernement fédéral pour fournir des conseils et des recommandations sur l'utilisation du spectre radioélectrique.

Ententes Québec ont pour objectif de stimuler la croissance de l'investissement industriel, de promouvoir les projets industriels clés qui, à moyen terme, amélioreront l'assise industrielle du Québec. Elles se rapportent à des projets qui visent à accroître les avantages concurrentiels de cette province, à rendre les sociétés plus compétitives grâce à l'innovation et à l'utilisation de techniques de pointe ainsi qu'à coordonner les activités de développement industriel des deux ordres de gouvernement pour en accroître l'efficacité et en simplifier l'accès. L'aide est accordée aux projets d'infrastructure municipaux et aux grands projets industriels ayant pour but de moderniser le matériel de production et d'accroître le nombre de sociétés québécoises de haute technologie. Le Bureau fédéral de développement régional (Québec) a cédé ces ententes à Industrie Canada en 1994-1995.

Les programmes d'**Entreprise autochtone Canada** visent à accroître la participation des Autochtones aux économies nationale et internationale. Le Ministère fournit de l'aide pour renforcer l'économie autochtone en leur donnant les moyens de réussir en affaires et de s'auto-financer grâce à la mise en place d'une clientèle et d'une assise financière. Ce programme continuera d'être exécuté, mais à un niveau réduit : 90 p. 100 en 1995-1996, 84 p. 100 en 1996-1997 et 75 p. 100 par la suite.

L'**Institut canadien des recherches avancées** est un organisme sans but lucratif qui appuie des réseaux de chercheurs exceptionnels. Il a pour but de promouvoir l'investissement privé dans la R-D, ainsi que la recherche dans des secteurs clés au point de vue économique et social. L'Institut appuie la recherche dans les domaines suivants : l'intelligence artificielle et la robotique; la cosmologie; la biologie évolutive; la santé de la population; la supraconductivité; la croissance et la politique économique; le droit et l'ordre social; les surfaces molles et les interfaces; l'évolution des systèmes terrestres; et le développement humain.

Le **Programme de commercialisation des technologies environnementales** accorde de l'aide à des projets-pilotes et à des projets commerciaux qui visent à faire la démonstration de nouvelles technologies servant à résoudre des problèmes environnementaux, à accroître la compétitivité industrielle et à tirer parti des débouchés nationaux et internationaux. Le Ministère ne prendra aucun nouvel engagement financier tant que le Cabinet n'aura pas terminé son examen de l'aide accordée au développement technologique.

Le **Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense** veille à la mise en place et au maintien d'une solide industrie du matériel de défense à travers le Canada, laquelle pourra soutenir avec succès la concurrence à long terme sur les marchés intérieur et

extérieur. Il accorde des contributions remboursables pour la R-D, la recherche de fournisseurs et la mise au point de produits, les études de faisabilité de marché et l'aide financière relative à des projets du secteur privé dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense. Le Ministère ne prendra aucun nouvel engagement financier tant que le Cabinet n'aura pas terminé son examen de l'aide accordée au développement technologique.

Le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) est un programme conjoint (gouvernement-industrie) visant à mettre au point l'infrastructure, la technologie et les applications nécessaires pour fournir de nouveaux services de télécommunications à large bande et multimédias. Même si le secteur privé en est le moteur, il compte sur le financement du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des réseaux régionaux. Le réseau CANARIE veut implanter une infrastructure de télécommunications de pointe pancanadienne qui relierait les ordinateurs de l'ensemble du pays tout en favorisant la mise au point d'applications, de produits, de services et de logiciels connexes. La Phase I du programme est presque terminée. La Phase II est financée en vertu du document-cadre intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne* publié en novembre dernier.

Les Subventions et contributions à divers organismes œuvrant dans l'intérêt du consommateur aident les organismes de consommateurs et les organismes bénévoles à entreprendre des projets innovateurs qui portent sur des questions touchant un grand nombre de consommateurs. Les projets mettent l'accent sur la défense des intérêts des consommateurs, le renforcement des mouvements représentant les consommateurs au Canada ainsi que l'étude des orientations et des attitudes changeantes des consommateurs. Il y a deux genres de subventions. Les subventions de défense des intérêts font en sorte que des spécialistes compétents représentent les intérêts des consommateurs au sein des conseils, des offices de commercialisation et d'autres organismes judiciaires de niveau national, et encouragent l'échange de compétences entre des organismes bénévoles et des consommateurs. Les subventions de développement aident les organismes à accroître leur aptitude à faire valoir les intérêts des consommateurs. Le budget a été réduit de 30 p. 100 par rapport aux prévisions antérieures.

Une contribution est versée par le Canada à l'**Union internationale des télécommunications** conformément à l'article 15 de la Convention internationale des télécommunications. L'Union est l'organisme des Nations Unies chargé de gérer le spectre de fréquences radioélectriques sur le plan international, d'assigner les places sur l'orbite des satellites géostationnaires et de réglementer les télécommunications. Ses décisions ont une incidence directe sur le rôle de chef de file que joue le Canada dans l'industrie mondiale des télécommunications. C'est dans le cadre de ses conférences que les fréquences radioélectriques sont attribuées pour la première fois aux services de radiocommunications. L'industrie canadienne bénéficie ainsi directement de la participation de notre pays aux travaux de l'Union.

Cette contribution vise à maximiser le développement et la croissance des technologies et de l'infrastructure liées aux télécommunications, en rehaussant les installations régionales de recherche, en encourageant le recours aux nouvelles techniques de télécommunications et en élargissant l'accès aux services de télécommunications dans les régions rurales de l'ouest du Canada.

L'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) vient en aide aux entreprises de cette région grâce à son **Programme d'encouragement aux entreprises**. Les projets admissibles sont notamment la R-D; la mise au point de technologies; le perfectionnement des cadres; la création de nouvelles entreprises; l'agrandissement ou la modernisation d'entreprises existantes; la commercialisation; et les études de faisabilité. Les opérations commerciales menées par les industries primaires, la fabrication, le tourisme et le secteur des services y sont admissibles. Les entreprises des secteurs de la vente en gros et de la vente au détail sont admissibles dans les régions rurales du nord de l'Ontario.

Dans le cadre du programme **Travaux d'infrastructure Canada-Ontario**, le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario versent des capitaux aux municipalités, aux conseils scolaires ainsi qu'aux collèges et aux universités, pour renouveler et améliorer l'infrastructure matérielle des localités de cette province. Ces fonds visent à créer des emplois à court et à long terme, à promouvoir une économie concurrentielle et productive, ainsi qu'à accélérer la reprise économique.

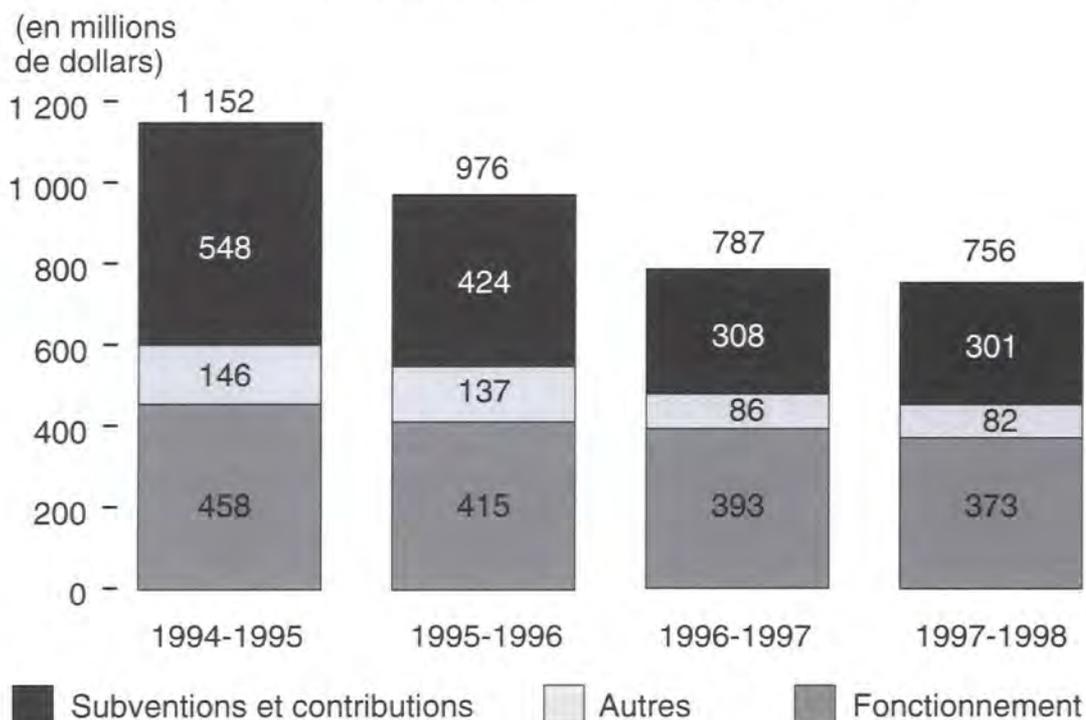
B. Plan financier

LES RESSOURCES AVANT L'EXAMEN DES PROGRAMMES

La figure B-1 montre les niveaux de référence du plan opérationnel pluriannuel (POP) approuvé pour Industrie Canada après le POP de 1995-1996, mais avant les compressions découlant de l'Examen des programmes (excepté Travaux d'infrastructure Canada-Ontario).

- Avant l'Examen des programmes, la réduction prévue au budget global d'Industrie Canada était de 34 p. 100.

Figure B-1
Ressources avant l'Examen des programmes*



* Ces ressources ne tiennent pas compte du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario. La catégorie « Autres » représente des paiements au titre d'importantes immobilisations et des paiements législatifs.

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Recettes — Frais d'utilisation (en millions de dollars)	170,6	176,4	175,4
ETP	5 652	5 652	5 652

- Ces dernières années, plus de la moitié des niveaux de référence d'Industrie Canada étaient pris en compte par les programmes de subventions et de contributions (S-C). Il était prévu que les budgets de ces programmes subiraient une baisse de 247 millions de dollars entre 1994-1995 et 1997-1998, avant les réductions décidées lors de l'Examen des programmes.
- Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations devaient également diminuer, principalement en raison de l'achèvement de projets, des programmes comportant une clause de temporarisation et des compressions budgétaires des années précédentes.
- Industrie Canada utilise environ 5 650 équivalents temps plein (ETP).
- Industrie Canada produit des recettes annuelles de frais d'utilisation d'environ 174 millions de dollars, qui sont remises au Trésor.

RÉDUCTIONS DÉCOULANT DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

Les tableaux B-1 et B-2 montrent comment Industrie Canada a mis en application les compressions budgétaires afin d'atteindre les objectifs triennaux fixés par l'Examen des programmes, soit une réduction de 93 millions de dollars en 1995-1996, de 148 millions en 1996-1997 et de 212 millions en 1997-1998.

- Pendant l'Examen des programmes, on a demandé à Industrie Canada d'éliminer les subventions aux entreprises.
- On a reconnu que le gouvernement devrait respecter les accords conclus en matière de subventions et de contributions, de même que ses obligations fédérales ou provinciales et internationales. De plus, les ministres ont indiqué que certains programmes devraient continuer à fonctionner, mais à des niveaux plus faibles. Il s'agit notamment des programmes destinés aux Autochtones et des programmes de subventions et de contributions aux groupes d'intérêts de consommateurs.
- En conséquence, les fonds des budgets de subventions et de contributions devant respecter les objectifs de l'Examen des programmes s'élevaient à 72 millions de dollars pour 1995-1996, à 94 millions pour 1996-1997 et à 106 millions pour 1997-1998 (voir le tableau B-1).
- Ces réductions comprennent une diminution de 25 p. 100 touchant le programme Entreprise autochtone Canada, qui doit être réalisée d'ici 1997-1998.
- Industrie Canada a reçu des crédits de 25 millions de dollars en vertu des pouvoirs que lui donne la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE), relativement à la proposition visant à amener ce programme à s'autofinancer (voir le tableau B-2).
- L'objectif financier a donc été entièrement atteint à même les sources susmentionnées en 1995-1996, le reste des compressions (29 millions de dollars en 1996-1997 et 81 millions en 1997-1998) étant imputé aux budgets de fonctionnement d'Industrie Canada (voir le tableau B-2).

Tableau B-1
Subventions et contributions
(en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
BUDGETS (au 31 décembre 1994)	971,1	416,3	300,2
ENGAGEMENTS EXISTANTS ET EN COURS	750,9	231,1	112,9
SOLDE NON ENGAGÉ	220,2	185,2	187,3
FONDS NON ENGAGÉS RETENUS (pour des programmes non abolis)			
Ententes auxiliaires Canada-Québec sur le développement industriel	38,2	36,4	48,3
Programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario	58,4	0,0	0,0
Programme d'adaptation aux fermetures de bases de l'Ontario	3,7	3,2	1,3
Autres accords fédéraux-provinciaux	15,1	2,5	0,2
Entreprise autochtone Canada	10,2	28,7	24,4
Groupes d'intérêts de consommateurs	1,0	1,0	1,0
Observatoire de neutrinos de Sudbury	3,3	0,0	0,0
Subvention Canada-Israël	1,0	0,0	0,0
Programme de partenariats technologiques	2,9	4,4	0,0
Réseaux commerciaux	2,3	1,1	0,0
Projets spéciaux	4,0	3,9	0,0
FONDS DISPONIBLES RESTANTS	80,1	104,0	112,1
RÉDUCTIONS FAISANT SUITE À L'EXAMEN DES PROGRAMMES	72,1	93,6	106,5
FONDS DE RÉSERVE POUR IMPRÉVUS*	8,0	10,4	5,6

* Les fonds de réserve pour imprévus (10 p. 100 pour 1995-1996 et 1996-1997, et 5 p. 100 pour 1997-1998) ont ensuite servi à couvrir des engagements et des obligations émanant du Budget fédéral du 27 février 1995.

Tableau B-2
Part des subventions et des contributions et des programmes législatifs
dans les objectifs de l'Examen des programmes
 (en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD)	24,7	62,1	60,8
Sciences et technologie	28,9	20,5	19,8
FedNor	7,6	9,4	0,0
Projets spéciaux	0,6	0,0	0,0
<i>Sous-total</i>	<i>61,8</i>	<i>92,0</i>	<i>80,6</i>
Entreprise autochtone Canada	3,5	7,1	10,6
<i>Réduction totale des subventions aux entreprises</i>	<i>65,3</i>	<i>99,1</i>	<i>91,2</i>
Autres	14,8	4,9	20,9
<i>Total des subventions et contributions non prévues par la loi</i>	<i>80,1</i>	<i>104,0</i>	<i>112,1</i>
Moins : fonds de réserve pour imprévus*	(8,0)	(10,4)	(5,6)
<i>Réduction corrigée touchant les subventions et les contributions non prévues par la loi</i>	<i>72,1</i>	<i>93,6</i>	<i>106,5</i>
Économies relatives à la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	25,0	25,0	25,0
<i>Économies totales sur les subventions et contributions</i>	<i>97,1</i>	<i>118,6</i>	<i>131,5</i>
Moins : objectif du ministère des Finances	93,0	148,0	212,0
RÉPERCUSSIONS SUR LE FONCTIONNEMENT	4,1	(29,4)	(80,5)

* Les fonds de réserve pour imprévus (10 p. 100 pour 1995-1996 et 1996-1997, et 5 p. 100 pour 1997-1998) ont ensuite servi à couvrir des engagements et des obligations émanant du Budget fédéral du 27 février 1995.

CONSÉQUENCES DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

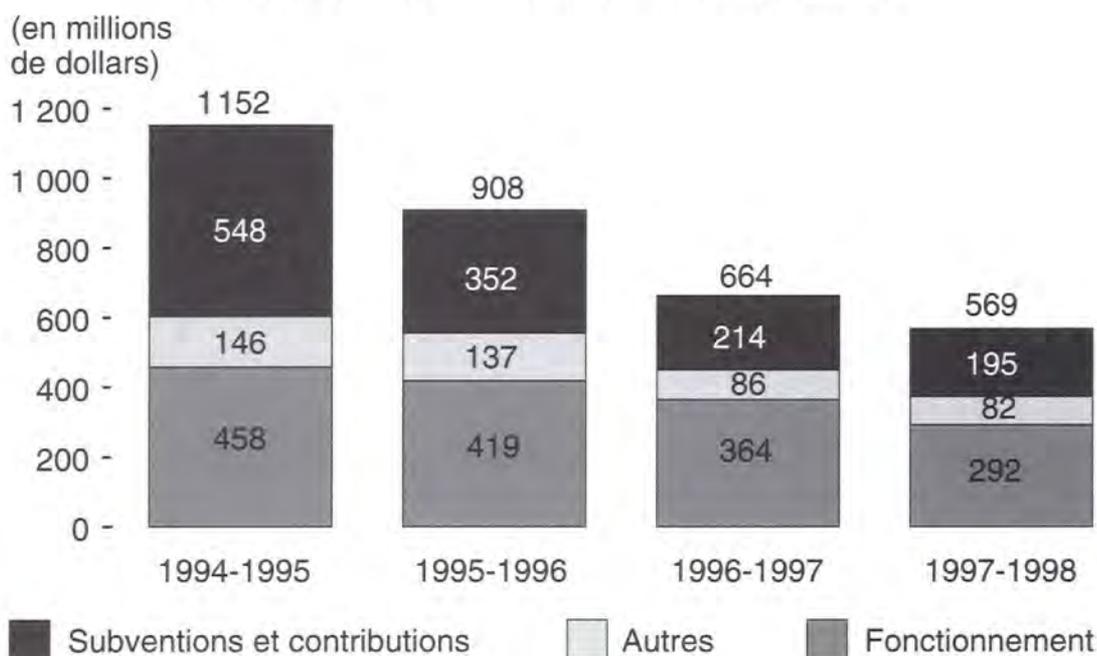
Le tableau B-3 donne un aperçu du budget de fonctionnement d'Industrie Canada découlant de l'Examen des programmes, mais qui ne prend pas en compte les propositions de ressources établies par la suite et présentées dans ce plan d'activités.

- La mise en application des nouvelles directives ministérielles et des nouveaux domaines d'expertise d'Industrie Canada, tels qu'approuvés dans l'Examen des programmes, nécessitera d'importants investissements initiaux pour le perfectionnement des employés et l'élaboration de produits d'information de calibre mondial, comme l'explique plus en détails le présent plan d'activités.
- La figure B-2 montre que, suite aux réductions découlant de l'Examen des programmes, le budget global d'Industrie Canada passe de 1 152 millions de dollars en 1994-1995 à 569 millions en 1997-1998, soit une diminution de 51 p. 100 qui comprend la baisse de 350 millions de dollars (64 p. 100) dans les programmes de subventions et de contributions.
- Les compressions budgétaires mentionnées ci-dessus visent tout particulièrement les anciennes directions et opérations régionales du Secteur de l'industrie du Ministère.
- Même après consolidation des fonds disponibles en matière de subventions et de contributions pour absorber les réductions exigées par l'Examen des programmes, les diminutions exigées des budgets de fonctionnement ne permettent pas au Ministère de conserver la totalité de son effectif actuel.

Tableau B-3
Budget de fonctionnement
(en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Budget de fonctionnement Avant l'Examen des programmes	414,5	393,3	372,5
Réductions découlant de l'Examen des programmes	(4,1)	29,4	80,7
BUDGETS DE FONCTIONNEMENT APPROUVÉS	418,6	363,9	291,8
Autres rajustements			
Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)	(15,0)	5,0	9,0
Tourisme	(17,7)	(15,0)	(15,0)
BUDGET DE FONCTIONNEMENT RAJUSTÉ	385,9	353,9	285,8
ETP (5 652 – 515 ETP de l'OPIC)	5 137	5 137	5 137
Dépenses salariales estimées (5 137 ETP à 52 000 \$)	267	267	267
Dépenses non salariales	119	87	19
Rapport entre dépenses non salariales et salariales	0,5 : 1	0,3 : 1	0,1 : 1

Figure B-2
Ressources après l'Examen des programmes*



* Ces ressources ne tiennent pas compte du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario. La catégorie « Autres » représente des paiements au titre d'importantes immobilisations et des paiements législatifs.

RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS

Compte tenu du fait qu'une part importante des postes ETP étaient affectés à des programmes de subventions et de contributions qui ont été abolis ou qui ne seront pas renouvelés, et étant donné qu'on peut réaliser d'importants gains en efficacité dans d'autres domaines, le Ministère propose une diminution de 1 165 postes ETP entre 1995-1996 et 1997-1998, soit une réduction de 21 p. 100 par rapport au niveau de 1994-1995, et ce, presque entièrement pendant la première année.

Dans ce contexte, le Ministère poursuivra ses efforts pour atteindre les objectifs d'équité en matière d'emploi.

FINANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS

A. Réorientation des ressources financières

Suite à l'obligation d'éliminer les subventions aux entreprises, Industrie Canada n'a conservé dans ses budgets de subventions et de contributions des années à venir que les fonds nécessaires pour remplir ses obligations et engagements existants, sauf pour quelques exceptions dont il a déjà été question.

C'est pourquoi, afin de libérer les fonds nécessaires à ses nouveaux domaines d'expertise, et suite à la décision découlant de l'Examen des programmes d'éliminer les subventions aux entreprises, Industrie Canada a effectué un autre examen technique et juridique des projets approuvés du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Cet examen visait à déterminer si certains projets qui n'avaient pas encore démarré ou pour lesquels les accords n'avaient pas été respectés, pourraient être abolis.

Grâce à cet examen, le Ministère a pu libérer 12 millions de dollars en 1995-1996, 19 millions en 1996-1997 et 58 millions en 1997-1998. Une proposition de rajustement technique, en vue de transférer ces montants des budgets de subventions et de contributions aux budgets de fonctionnement, est intégrée au présent plan d'activités.

B. Aide demandée au Conseil du Trésor

Comme le montre le tableau B-4, avec la réduction du nombre d'ETP pendant la période de planification et grâce à la réorientation financière, le Ministère peut atteindre un rapport de 0,8:1 entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses salariales pour les 3 années.

Ce rapport permet au Ministère d'assumer certaines dépenses, notamment les besoins de formation et de perfectionnement du personnel en vue de la transition, de la gestion des installations et les frais de réinstallation, la modernisation des systèmes d'informatique et d'information, ainsi que les investissements initiaux en R-D pour mettre au point des produits d'information de calibre mondial.

Comme l'indique le tableau B-5, Industrie Canada répondra aux exigences du réaménagement des effectifs de 225 employés par l'attrition, le raccourcissement des périodes d'emploi d'une durée déterminée et la résiliation de contrats. Il réduira ainsi de 43 millions de dollars les coûts potentiels du réaménagement.

De plus, les coûts reliés au Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA — voir l'annexe C), du projet de prime de départ anticipé (PDA — voir l'annexe C) ainsi que ceux de la formation et de la préparation des départs sont estimés à 74 millions de dollars. Même avec cette aide du Conseil du Trésor, le Ministère aura un défi de taille à relever pour apparier les compétences du personnel aux exigences des postes.

Le présent plan d'activités contient une demande présentée au Conseil du Trésor en vue d'obtenir une hausse des niveaux de référence d'Industrie Canada de 74 millions de dollars sur 3 ans, soit plus du double par rapport à l'affectation budgétaire théorique que le Conseil du Trésor devrait verser à Industrie Canada (34,7 millions de dollars).

Au total, les réductions susmentionnées aux budgets financiers et aux postes ETP ne révèlent qu'un fragment de la stratégie. Tout au cours de la période de réduction, et tout particulièrement en 1995-1996, Industrie Canada procédera à une restructuration en profondeur de son organisation et réorientera ses activités en fonction de ses trois domaines d'expertise : la politique microéconomique, les règles du marché et services connexes, ainsi que le développement sectoriel de l'industrie. Il faudra absolument procéder à des investissements initiaux importants dans les ressources humaines, la technologie et le développement de la base de connaissances, pour bien remplir le mandat du Ministère suite à l'Examen des programmes.

Mettant de côté les coûts directement liés à la réduction des effectifs en vertu du PERA et de la PDA, comme mentionné précédemment, Industrie Canada procédera d'abord et avant tout à des investissements importants dans l'accroissement des compétences et des connaissances de la main-d'œuvre qui lui restera. De nombreux employés, qui étaient engagés dans la prestation des programmes de subvention aux entreprises ou dans d'autres activités diminuées suite à l'Examen des programmes, recevront une formation dans de nouveaux domaines tels que l'analyse stratégique et microéconomique, les conseils en matière de politique, les investissements commerciaux et internationaux, la gestion de projets, la commercialisation de produits, la technologie de l'information, les compétences de négociation et le travail d'équipe. En 1995-1996, le budget d'Industrie Canada alloue 2 millions de dollars à cet effet au titre du budget de la formation ministérielle, et allouera une somme égale au titre des budgets sectoriels des sous-ministres adjoints.

En plus d'investir dans les ressources humaines, il faudra consacrer d'importantes ressources initiales afin d'élaborer des produits d'information et des bases de données internationales et afin de mettre en place la technologie nécessaire pour offrir l'information aux usagers potentiels. Le Ministère a élaboré un plan d'activités détaillé lui permettant d'axer ses ressources d'information pour qu'elles soient les plus profitables aux entreprises canadiennes (voir l'annexe D). Voici quelques exemples d'initiatives d'investissement :

- L'encyclopédie *Insight Industrie Canada* présentera sur support électronique de l'information concernant 18 grands secteurs de l'industrie aux entreprises clientes. Cette information portera sur les nouveaux développements de marché, les technologies, la réglementation ainsi que d'autres questions, permettant aux entreprises d'acquérir un avantage concurrentiel sur les marchés intérieur et extérieur.
- *Le réseau d'information de gestion* reliera les sources d'information de gestion, les intermédiaires et les petites entreprises clientes. La raison d'être du réseau sera de diffuser de l'information pratique en matière de gestion (experts-conseils, sources, produits, services et possibilités d'accroissement des compétences) n'importe où, n'importe quand et quelle que soit la forme.

- *L'application de statistiques commerciales* extraira des données commerciales judicieuses et utilisables des volumineuses banques de données et statistiques sur le commerce canadien. Ces données portent notamment sur les tendances en matière d'importation et d'exportation de certains biens, sur les points de livraison et sur les structures de prix.
- *Le répertoire des possibilités commerciales canadiennes* regroupera, dans une section « pages blanches », le profil de base des quelque 900 000 entreprises établies au Canada. De plus, une section « pages jaunes », portant sur des entreprises choisies, offrira des renseignements détaillés sur leurs produits, leurs possibilités et leurs marchés. Ces renseignements aideront les sociétés canadiennes à se retrouver pour créer des entreprises en participation. De plus, cette base de données sera précieuse pour les entreprises étrangères à la recherche de fournisseurs canadiens de produits particuliers.

Il faudra consacrer des ressources à l'établissement de produits d'information de classe mondiale : celles-ci devront notamment servir à la collecte de données difficiles à obtenir, à leur analyse et à leur intégration pour les valoriser, et à la présentation de renseignements sous diverses formes que les entreprises peuvent se procurer et utiliser. Même si Industrie Canada dispose des connaissances et des compétences nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises canadiennes, ses capacités à élaborer des produits d'information demeurent néanmoins mitigées, compte tenu de ses ressources limitées. En 1995-1996, le Ministère investit 22 millions de dollars dans le lancement de 8 produits prioritaires. S'il en avait les ressources, le Ministère pourrait déjà en élaborer trois fois plus.

En plus de ces investissements en matière de ressources humaines et de technologie, Industrie Canada poursuivra ses dépenses dans un certain nombre de domaines à haute priorité pour le gouvernement en 1995-1996. Ainsi, les activités du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information devraient coûter à Industrie Canada 1 million de dollars de plus que le montant additionnel approuvé par le Conseil du Trésor pour 1995-1996; de plus, les travaux de suivi engageront des dépenses additionnelles d'environ 2 millions de dollars. Il est aussi possible que les activités découlant de l'Examen de la petite entreprise coûtent quelque 500 000 \$. La poursuite des travaux sur le commerce intérieur, qui débiteront peut-être une deuxième phase de négociation, pourrait coûter plus de 1 million de dollars. Le Ministère devra aussi déboursier des coûts de réaménagement visant l'accroissement de l'efficacité et le maintien des revenus dans de nombreux autres domaines, notamment les Centres de commerce international situés dans les bureaux régionaux, la Direction des faillites et la Direction des corporations ainsi que l'administration de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*.

Enfin, dans son ensemble, le budget de fonctionnement d'Industrie Canada inclut toujours des sommes importantes dédiées à des activités particulières, qu'il est impossible de réaffecter. Ainsi, des 17,7 millions de dollars transférés à la Commission canadienne du tourisme en 1995-1996, 15 millions portent sur la publicité et la promotion en matière de

tourisme. Le budget de fonctionnement de 1995-1996 renferme également une tranche de 5,1 millions de dollars faisant partie des ententes fédérales-provinciales en matière de tourisme ainsi que des réserves de fonctionnement de 2,5 millions affectées à FedNor, de 9,6 millions pour Entreprise autochtone Canada et de 1 million consacrées au programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario.

Après avoir regarni le budget de fonctionnement approuvé avec les fonds transférés du PPIMD, Industrie Canada disposera d'un rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses salariales de 0,9 pour 1 en 1995-1996 et diminuant à 0,7 pour 1 dès 1997-1998 (voir le tableau B-4). De toute évidence, l'un des grands défis d'Industrie Canada sera de faire les investissements qui s'imposent et de s'occuper des nouvelles priorités, notamment par une réorientation marquée des activités de subventions et contributions vers les activités de fonctionnement, tout en conservant ce rapport de façon relativement stable. On prévoit des rapports de même envergure pour un certain nombre d'autres ministères fédéraux (considérant une même moyenne salariale de 52 000 \$) : Ressources naturelles Canada, 1 pour 1; Environnement Canada, 1,2 pour 1; MAECI, 3,6 pour 1; Transports Canada, 0,9 pour 1; Finances, 1,9 pour 1; Secrétariat du Conseil du Trésor, 0,8 pour 1; et Bureau du Conseil privé, 1,1 pour 1.

Les ratios d'Industrie Canada ne tiennent pas compte des coûts de cessation d'emploi afférents aux employés qui choisissent le PERA ou la PDA. S'il se voit obligé d'absorber les frais additionnels prévus ci-dessus, le Ministère ne sera certainement pas en mesure de mettre son plan d'activités en œuvre.

Tableau B-4
Budget de fonctionnement
(en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Budget de fonctionnement rajusté (pour tenir compte de la conversion du PPIMD)	397,9	372,9	344,0
ETP réduits (Rajustement de 515 ETP de l'OPIC)	4 126	4 036	3 972
Dépenses salariales estimées (52 000 \$ par employé)	215	210	207
Dépenses non salariales	183	163	137
Rapport entre dépenses non salariales et salariales	0,9 : 1	0,8 : 1	0,7 : 1

Tableau B-5
Coûts en personnel
Ressources nécessaires au réaménagement des effectifs
(en milliers de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	Total
Paiements forfaitaires — PDA	36 523			36 523
Paiements forfaitaires — PERA	9 380			9 380
Allocation pour études	4 802			4 802
Coûts salariaux jusqu'à la date de départ	20 378			20 378
Aide à la préparation au départ	2 000	270	200	2 470
Total demandé au Conseil du Trésor	73 083	270	200	73 553
Coûts gérés par le Ministère*	23 838	9 965	9 656	43 459

HYPOTHÈSES :

- La moitié des employés bénéficiaires du PERA, dont le nombre est estimé à 224, partiront en juin et les autres en septembre.
- Quelque 80 p. 100 des employés bénéficiaires d'une PDA, dont le nombre est estimé à 562, partiront en septembre et les autres en octobre et en novembre.
- Le salaire moyen des employés qui partent est de 65 000 \$.
- Les calculs tiennent compte de l'attrition normale des effectifs et des autres réductions.

* Ces coûts correspondent aux 225 personnes qui partiront en raison de l'attrition normale, le raccourcissement des périodes d'emploi d'une durée déterminée et de la résiliation de contrats.

C. Plan d'investissement des recettes

Avec les mesures A et B énoncées ci-dessus, Industrie Canada se dote d'une base financière solide. Il est cependant essentiel de maintenir le flux des recettes qu'Industrie Canada rend au Trésor. Ceci nécessitera des investissements afin d'améliorer l'efficacité et les services à la clientèle dans les domaines qui créent des recettes. Le présent plan d'activités met l'accent sur les frais liés à l'utilisation de divers services ministériels. Ceux-ci s'élèvent à près de 174 millions de dollars par année (voir le tableau B-6).

Tableau B-6
Plan de recettes provenant de frais d'utilisation*
(en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Faillites	12,2	11,0	10,0
Corporations	12,5	12,5	12,5
Métrologie légale	8,1	8,1	8,1
Spectre	129,5	137,7	138,2
LPPE	5,0	4,0	4,0
Divers**	3,3	3,1	2,6
Total	170,6	176,4	175,4

* Ne comprend ni les frais liés à la recherche en communication et à l'inspection des navires, qui sont des recettes nettes en vertu d'un crédit, ni les recettes tirées du fonds renouvelable de l'OPIC.

** Comprend les garanties de prêts (prêts divers et prêts aux transporteurs aériens), la consommation (frais reliés aux textiles et de laboratoire) et les frais d'enregistrement.

JUSTIFICATION

Le mandat d'Industrie Canada consiste à rendre le Canada plus concurrentiel, en veillant à la croissance des entreprises canadiennes, en favorisant un marché intérieur équitable et efficace, ainsi qu'en fournissant appui et protection aux consommateurs.

En plus de contribuer à l'accomplissement de ce mandat, la présente proposition d'investissement des recettes va dans le sens des objectifs de l'Examen des programmes du gouvernement fédéral, qui sont d'en arriver à une définition des principaux rôles et responsabilités de l'État ainsi qu'à la mise en place d'une administration publique moderne et moins coûteuse.

Plus précisément, l'accès à de nouvelles recettes permettra à Industrie Canada de :

- prendre des décisions plus avisées en matière d'investissement et de désinvestissement dans les produits et les services d'information, et relatives à l'amélioration des services;
- se baser sur les études de marché pour établir les prix des produits et des services;
- préciser les divers degrés de responsabilité publique que se partagent les nombreuses unités de fonctionnement du Ministère et simplifier l'échange d'information entre le Ministère et le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- maintenir les normes de services lorsque la demande fluctue.

Industrie Canada cherche à obtenir, par l'entremise de son plan d'activités :

- l'approbation d'étendre, à concurrence de 19 millions de dollars, ses pouvoirs de crédit net actuels afin de couvrir les activités de recouvrement des coûts relevant des secteurs des faillites, des corporations et des produits d'information, sous réserve de l'autorité parlementaire dévolue au budget des dépenses supplémentaires;
- l'approbation d'investir 75 p. 100 de tout autre revenu additionnel, provenant en presque totalité de la perception des droits et des privilèges, inscrit en sus d'une base de 143,8 millions de dollars et à concurrence de 20 millions, sous réserve de l'autorité parlementaire dévolue au budget des dépenses supplémentaires.

Industrie Canada renseignera tout au long de l'année le Secrétariat du Conseil du Trésor sur les plans du Ministère et les résultats obtenus. Les prix des produits, des services et des permis seront établis dans le contexte d'un processus ouvert et transparent, tout en établissant un cadre clair de responsabilité publique et d'examen des investissements des recettes, et ce, en respectant rigoureusement le nouveau système de gestion des dépenses et la primauté du Parlement.

Tableau B-7
Proposition d'investissement des recettes
 (en millions de dollars)

Structure des crédits pour 1995-1996	Base d'accès à 75 p. 100	Base de crédit net	Base d'exclusion	Total
Programme de développement des sciences et de la technologie				
LPPE			5,0	5,0
Faillites	0,4	11,8		12,2
Corporations	5,3	7,2		12,5
Divers	0,5		2,8	3,3
Total partiel	6,2	19,0	7,8	33,0
Programme de services liés au marché				
Spectre	129,5			129,5
Métrologie légale	8,1			8,1
Total partiel	137,6			137,6
Total	143,8	19,0	7,8	170,6

AUTRES INITIATIVES

En plus des initiatives décrites ci-dessus, le présent plan d'activités prévoit un certain nombre de nouvelles propositions visant la mise en œuvre des décisions stratégiques récentes du gouvernement, annoncées pour la plupart dans le document *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, ou dans le Budget du 27 février 1995. Les demandes présentées au Conseil du Trésor pour chacune de ces propositions ont été approuvées ou sont en voie de l'être. Ces initiatives sont résumées dans les tableaux B-8 et B-9.

- Les initiatives liées à *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, qui s'élèvent au total à 85,7 millions de dollars pour 1995-1996, à 87,3 millions pour 1996-1997 et à 86,6 millions pour 1997-1998, devraient être ajoutées aux niveaux de référence d'Industrie Canada pour le Réseau scolaire canadien, la phase II du projet CANARIE,

- le Fonds d'investissement communautaire du Canada, les Centres de services aux entreprises du Canada (fonds répartis entre Industrie Canada, le Bureau fédéral de développement régional (Québec), l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et Diversification de l'économie de l'Ouest) et la Commission canadienne du tourisme.
- En plus des 35 millions de dollars prévus en vertu de *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, on propose un transfert de 17,7 millions en 1995-1996 et de 15 millions pour chacune des 2 années suivantes, ces fonds passant des crédits parlementaires 1 d'Industrie Canada à une nouvelle affectation de crédits parlementaires pour la Commission canadienne du tourisme.
 - De nouveaux fonds de financement pour FedNor, de 20 millions par an en 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998, comme annoncé dans le contexte du dernier Budget.
 - Industrie Canada demande le report, de 1995-1996 à 1996-1997, de l'affectation en vertu du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, afin de mieux harmoniser les ressources approuvées et les besoins de trésorerie prévus pour les projets que le Ministère s'est engagé à financer. Le Conseil du Trésor avait proposé au départ de reporter l'affectation de ces fonds jusqu'en 1998-1999, mais une telle mesure ne permettrait pas de faire face aux prévisions actuelles de trésorerie. Les tableaux suivants comprennent le report d'une réaffectation de 73 millions de dollars, afin d'illustrer ces propos. Le montant réel sera déterminé lorsque des données plus complètes sur les dépenses de 1994-1995 seront disponibles.
 - Industrie Canada vient d'apprendre qu'à partir de 1996-1997, compte tenu des décisions budgétaires antérieures, il conservera les remboursements de contributions. La réutilisation de ces sommes s'inscrira dans le contexte de l'attention que porte le Conseil des ministres au développement de la technologie. Ce conseil compte ainsi ajouter aux niveaux de référence du Ministère près de 60 millions de dollars par année, en moyenne, au cours de la période comprise entre 1996-1997 et 1998-1999.
 - Le Ministère demandera l'autorisation de verser une subvention annuelle de 0,5 million de dollars afin de payer la part fédérale des coûts du Secrétariat au commerce intérieur qui doit être mis sur pied à Winnipeg à titre d'organisme autonome. Comme le financement de cette initiative provenait auparavant du budget de fonctionnement du Ministère, le montant à transférer des budgets de subventions et de contributions aux budgets de fonctionnement sera réaffecté en conséquence.

Tableau B-8
Sommaire des réaffectations des ressources
 (en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Niveaux de référence approuvés	1 269	772	569
Réaffectations :			
<i>L'innovation : La clé</i>			
<i>de l'économie moderne*</i>			
Tourisme	35	35	35
CANARIE	20	20	20
Réseau scolaire canadien	13	13	13
Centres de services aux entreprises du Canada	15	15	15
Programme d'investissement communautaire du Canada**	3	4	4
Total partiel	86	87	87
Approbation du budget de FedNor	20	20	20
Exigences du réaménagement des effectifs	73	0	0
Révision du profil du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario	(73)	73	152
Réaffectations totales	106	181	259
NIVEAUX DE RÉFÉRENCE PROPOSÉS	1 375	953	828

* Ne comprend pas l'affectation annuelle de 2 millions de dollars pour le Conseil canadien des normes (8 millions de dollars au total).

** Besoins de trésorerie révisés à partir du montant annuel de 5 millions de dollars (20 millions de dollars au total) conformément à la proposition contenue dans la version provisoire du mémoire présenté au Cabinet.

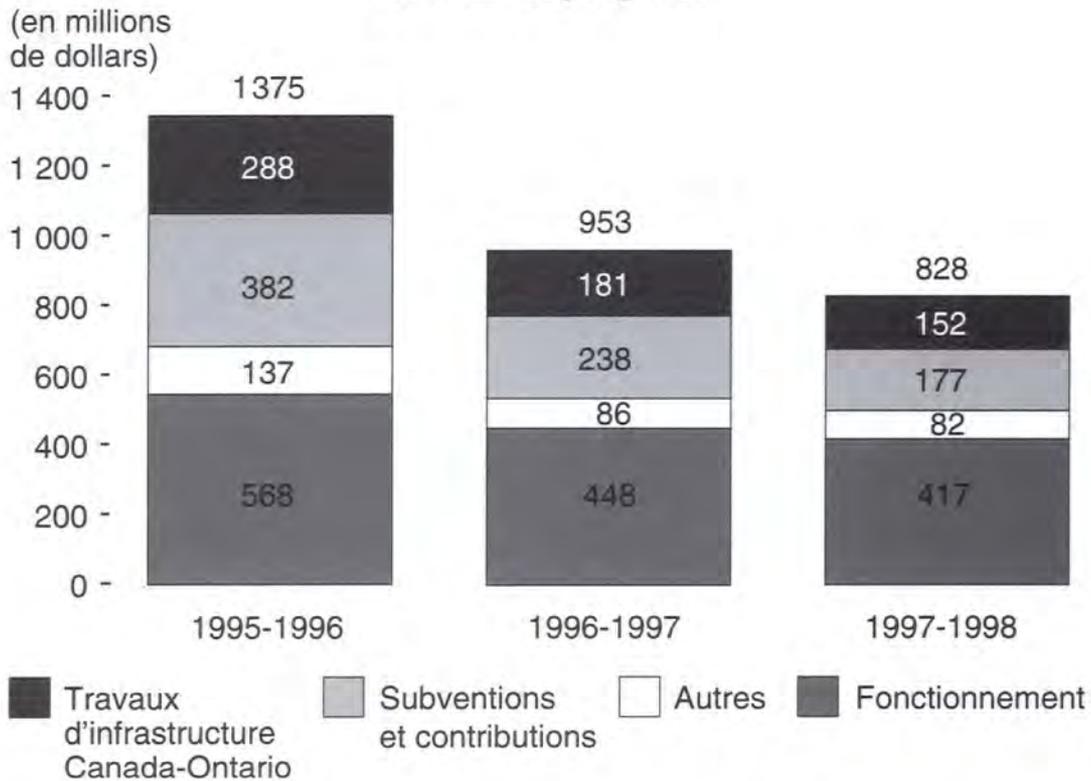
Tableau B-9
Sommaire des réaffectations selon le genre de paiement
(en millions de dollars)

	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Légal	Total
Niveaux de référence actuels					
1995-1996	418,6	72,6	713,4	64,8	1 269,4
1996-1997	363,9	6,6	322,2	79,3	772,0
1997-1998	291,8	4,5	194,8	77,6	568,7
Réaffectations					
Conversion du PPIMD					
1995-1996	12,0		(12,0)		0,0
1996-1997	19,0		(19,0)		0,0
1997-1998	58,0		(58,0)		0,0
FedNor					
1995-1996	0,6		19,4		20,0
1996-1997	0,9		19,1		20,0
1997-1998	3,0		17,0		20,0
<i>L'innovation : La clé de l'économie moderne</i>					
1995-1996	63,4		22,3		85,7
1996-1997	63,4		23,9		87,3
1997-1998	63,4		23,2		86,6
Travaux d'infrastructure					
Canada-Ontario					
1995-1996			(73,0)		(73,0)
1996-1997			73,0		73,0
1997-1998			152,0		152,0
Exigences du réaménagement des effectifs					
1995-1996	73,1				73,1
1996-1997	0,3				0,3
1997-1998	0,2				0,2
Total, stratégies des ressources					
1995-1996	567,7	72,6	670,1	64,8	1375,2
1996-1997	447,5	6,6	419,2	79,3	952,6
1997-1998	416,4	4,5	329,0	77,6	827,5

RÉSULTATS

L'approbation des initiatives mentionnées dans le présent plan se traduira par de nouveaux niveaux de ressources pour Industrie Canada, comme le montre la figure B-3 et le tableau B-10. Une fois ces niveaux approuvés, le Ministère sera en mesure de respecter les objectifs de l'Examen des programmes et de donner suite à la nouvelle orientation découlant des conclusions de cet examen.

Figure B-3
Ressources proposées*



* Ces ressources reflètent les dispositions de *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, les exigences du réaménagement des effectifs, le financement de FedNor tel qu'indiqué dans la présentation au Conseil du Trésor, la modification du financement du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario et la conversion du PPIMD.

Tableau B-10
Sommaire des ressources selon le genre de paiement*
 (en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Fonctionnement	567,7	447,5	416,4
Immobilisations	72,6	6,6	4,5
Subventions et contributions	670,1	419,2	329,0
Légal	64,8	79,3	77,6
Totaux	1 375,2	952,6	827,5
Recettes provenant de frais d'utilisation	170,6	176,4	175,4
ETP**	4 641	4 551	4 487

* Ces données tiennent compte des dispositions de *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, de la conversion du PPIMD, de FedNor, de la révision du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario et des exigences du réaménagement des effectifs.

** Les ETP excluent toute ressource supplémentaire associée aux éléments énumérés ci-dessus.

Le tableau B-11 et la figure B-4 présentent la répartition proposée, après les réaffectations, en fonction des grands domaines d'expertise du Ministère. Ces domaines constitueront des éléments essentiels du cadre de présentation des rapports du Ministère au cours des années à venir. A l'automne 1995, le Ministère, envisagera de soumettre une présentation au Conseil du Trésor en vue d'obtenir la modification appropriée de la structure actuelle des activités de programme, pour s'en servir dans le cadre des prévisions budgétaires à l'avenir.

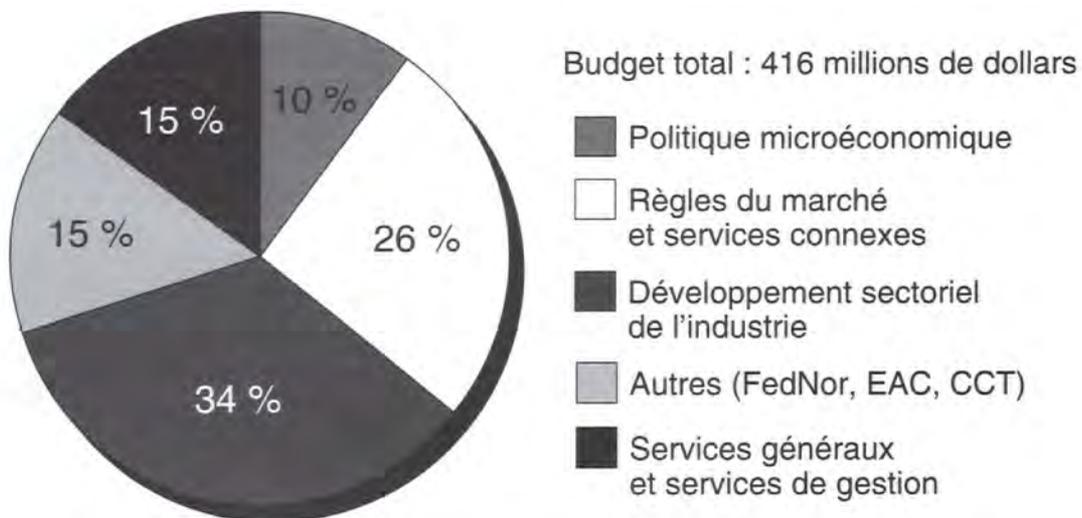
Tableau B-11
Résumé des ressources selon le domaine d'expertise
 (en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Domaines d'expertise			
Politique microéconomique*	56	41	41
Règles du marché et services connexes*	200	121	119
Développement sectoriel de l'industrie*	817	497	408
Autres activités			
FedNor	20	20	20
Entreprise autochtone Canada	51	43	40
Commission canadienne du tourisme	53	50	50
Crédits législatifs	65	79	78
Services généraux et services de gestion	113	102	72
Total	1 375	953	828

Nota : Le présent résumé financier tient compte des affectations relatives à *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, à FedNor et à la révision du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario.

* Les exigences du réaménagement des effectifs sont réparties proportionnellement entre les domaines d'expertise.

Figure B-4
Budget de fonctionnement
par domaine d'expertise, 1997-1998



C. Plan relatif aux ressources humaines

Le Budget de février 1995, auquel s'ajoute la rationalisation de l'organisation, entraînera l'élimination d'environ 1 165 postes au cours des 3 exercices financiers de 1995-1996 à 1997-1998 (voir le tableau C-1).

Tableau C-1
Sommaire de la réduction des effectifs

	Postes de durée indéterminée	Postes de durée déterminée		Total	Réductions totales		Postes EX	Réductions des postes EX	
		Nbre	% éliminé		Nbre	% éliminé		Nbre	% éliminé
Juin 1993	5 571	551	—	6 122	—	—	303	—	—
1994-1995	5 256	396*	28,1	5 652	470	7,7	276	27	8,9
1995-1996	4 295	346	12,6	4 641	1 011	17,9	227	49	17,8
1996-1997	4 210	341	1,4	4 551	90	1,9	212	15	6,6
1997-1998	4 151	336	1,5	4 487	64	1,4	198	14	6,6

* Y compris 159 postes de durée déterminée au CRC et à l'OPIC; ces chiffres demeureront constants pendant la période de 3 ans. La réduction du nombre de postes de durée déterminée se poursuivra dans les autres secteurs. Toutes les prévisions portant sur les ressources humaines se fondent sur les estimations actuellement disponibles.

Source des données de 1994-1995 : Données de l'Examen des programmes au 31 décembre 1994.

Pour créer un climat commercial propice à la création d'emplois, à l'enrichissement et à la croissance économique, le Ministère devra aussi renouveler sa base de ressources humaines, aussi bien par des activités de recyclage et de perfectionnement professionnel du personnel en place que par le recrutement de nouveaux diplômés universitaires, afin de répondre à la nouvelle vision et au nouveau mandat du Ministère.

Le Ministère s'efforce de réduire constamment le nombre d'employés occupant des postes de durée déterminée ou indéterminée depuis juin 1993, époque où la fusion a regroupé 6 100 fonctionnaires, dont 551 occupaient des postes de durée déterminée. De juin 1993 à la fin de 1997-1998, la réduction totale du nombre d'employés occupant des postes de durée déterminée sera de 215, soit une baisse de 39 p. 100. Le Ministère continuera à faire de moins en moins appel aux employés nommés pour une période déterminée et aux contractuels, et à offrir aux employés la plus grande gamme possible d'options disponibles (comme les dispositions de rechange en matière de travail, le partage de poste, les congés non payés, les congés avec étalement du revenu et les congés de transition préparatoires à la retraite), afin de minimiser les effets des compressions budgétaires sur les employés.

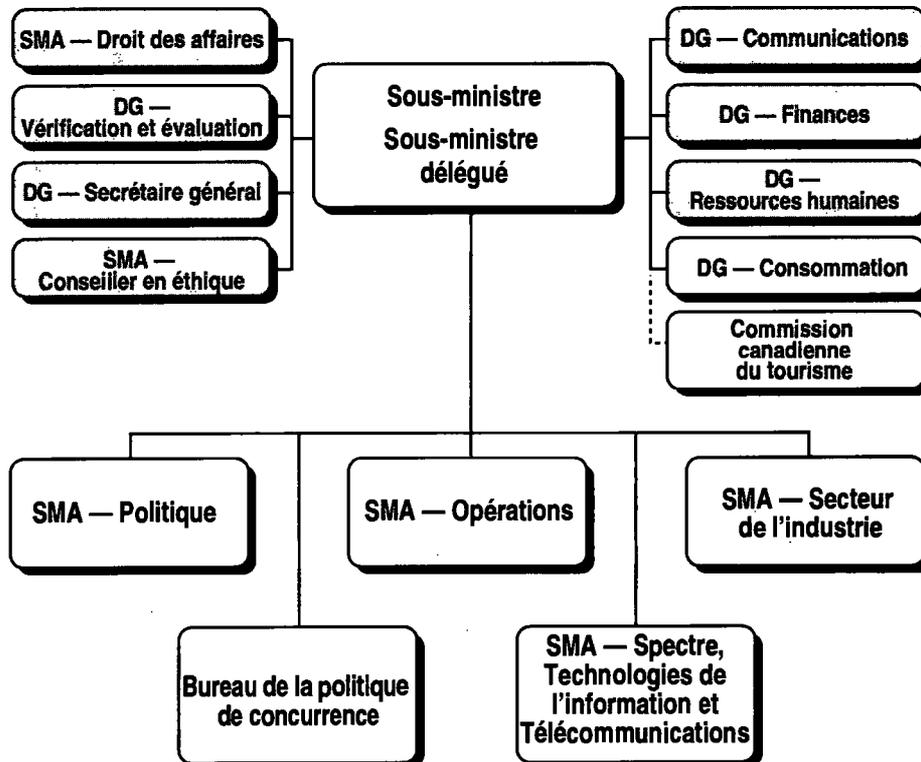
Lorsque ces mesures ne suffiront pas, les gestionnaires des ressources humaines devront veiller au respect de l'équité dans la désignation des postes excédentaires et, au besoin, dans la désignation des employés excédentaires. Le Ministère s'assurera également que les groupes visés par les programmes d'équité en matière d'emploi ne sont pas affectés négativement.

Industrie Canada a été désigné comme l'un des ministères « les plus touchés », ce qui devrait l'aider à gérer le réaménagement important de ses effectifs. Cette mesure, qui s'ajoute au Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA) et autres mesures incitatives offertes à tous les ministères, permettra aux employés excédentaires d'Industrie Canada d'avoir accès au projet de prime de départ anticipé (PDA).

Aux échelons les plus élevés, le nombre de sous-ministres adjoints et de postes de niveau équivalent passera de 22 en 1994-1995 à 8 en 1995-1996, soit une baisse de 67 p. 100. Compte tenu de cette restructuration postbudgétaire, le fardeau du Ministère en matière de classification, de dotation et de réaménagement des emplois sera particulièrement important aux échelons supérieurs de l'organisme au premier semestre de 1995-1996.

La figure C-1 présente la structure organisationnelle proposée.

Figure C-1
Proposition de structure organisationnelle



Il y aura aussi des changements organisationnels notables aux échelons inférieurs à celui de sous-ministre adjoint. Les initiatives en matière de ressources humaines consisteront à réaliser ces permutations des organisations et du personnel, tout en apportant des réductions importantes à la taille des organisations concernées.

Pour éviter le plus possible les mises à pied, on encouragera les employés excédentaires à se prévaloir du PERA et de la PDA. Les employés qui se prévaudront du PERA auront également droit à une indemnité de départ de 15 semaines jusqu'à l'adoption du projet de loi sur la PDA, ce qui contribuera à un nombre considérable de départs anticipés. La nature locale des réductions (très lourdes dans les directions et les bureaux régionaux du Secteur de l'industrie, mais moins dans les autres directions du Ministère) réduira toutefois le nombre total de départs anticipés.

La PDA est l'un des principaux outils qui doivent permettre au Ministère d'atteindre ses objectifs. Il est assez difficile de prévoir le taux d'enrôlement à la PDA, mais il devrait être assez élevé compte tenu de la perte de la garantie d'emploi. Les employés opteront probablement en grand nombre pour ce programme au cours de la période de 60 jours prévue et partiront avant la fin de l'année en cours.

A l'aide des mécanismes de réduction des effectifs en place, le Ministère devrait être en mesure d'éliminer 225 ETP en 1995-1996 (voir le tableau C-2).

Cette « résorption » de 225 ETP en 1995-1996 ne permettra cependant pas d'atteindre la réduction prévue de 1 165 ETP (voir le tableau C-3).

Tableau C-2
Réductions des ETP à l'aide des mécanismes en place

Mécanismes	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Attrition naturelle des effectifs	115	111	108
Résiliation de postes de durée déterminée	50	5	5
Réduction des emplois contractuels	40	8	7
Modalités de travail flexibles*	20	5	5
Total	225	129	125

* Travail à temps partiel, partage de poste, congés non payés, congés préparatoires à la retraite, congés avec étalement du revenu.

Tableau C-3
Le défi à relever en matière de ressources humaines

	1995-1996	1996-1997	1997-1998	Total
Pertes d'emplois prévues	1 011	90	64	1 165
Capacité de « résorption »	225	129	125	479
Reste	786	(39)	(61)	686

Nota : La diminution importante des subventions et contributions représente une grande partie de la réduction des ETP en 1995-1996.

Le coût total de ces réductions de personnel dépasse la capacité financière d'Industrie Canada. Ce dernier ne peut réduire autant sa main-d'œuvre (1 165 postes de moins) et réaliser son plan d'activités sans l'aide du Conseil du Trésor pour financer ces « coûts relatifs au personnel ». Il en est question plus en détail à l'annexe B, *Plan financier*.

En ce qui touche les pertes d'emploi, c'est sur le personnel des principales directions sectorielles que les compressions budgétaires de 1995 se répercuteront le plus durement, aussi bien à l'Administration centrale que dans les régions. Bon nombre des postes touchés sont occupés par des agents de commerce pour lesquels il n'existe qu'un petit nombre de postes dans la fonction publique.

L'établissement du Secrétariat de la Commission canadienne du tourisme, doté d'un nouveau conseil d'administration mixte composé de membres du secteur privé et du gouvernement, aura aussi des conséquences sur les ressources humaines. A l'Administration centrale d'Industrie Canada, le personnel actuellement affecté aux questions du tourisme constituera la base des ressources humaines de cette nouvelle commission, mais le nombre d'employés sera ramené de 85 à 55. De plus, le président de la Commission s'est vu déléguer la responsabilité de 23 employés des services touristiques en région alors que seulement 8 d'entre eux sont nécessaires à la gestion des sous-conventions actuelles d'ici leur échéance.

Près de la moitié de la Direction générale des biens de consommation sera transférée à Agriculture et Agro-alimentaire Canada. Le reste sera éventuellement intégré au Bureau de la politique de concurrence. De plus, la responsabilité de la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt* sera transférée à Revenu Canada et le programme Développement des collectivités sera transféré, à moins grande échelle, du ministère du Développement des ressources humaines à Industrie Canada et aux organismes régionaux.

Pour ce qui est du soutien aux membres du personnel qui devront partir, le Ministère offre actuellement et continuera d'offrir une vaste gamme de mécanismes de soutien, y compris des services de counselling financier, une formation au rôle d'entrepreneur, une formation en recherche d'emploi, un programme d'aide aux employés, des mécanismes d'évaluation des compétences et des sessions de gestion du stress. Le Ministère a mis sur pied plusieurs groupes consultatifs chargés d'intégrer les employés à ce processus, d'obtenir leur participation et de veiller à ce qu'ils soient constamment tenus au courant du déroulement du processus; les syndicats sont consultés de façon régulière.

Compte tenu de la nature des restrictions budgétaires affectant Industrie Canada, le Ministère entend effectuer près de 85 p. 100 de la réduction des effectifs au cours de l'exercice 1995-1996. Pour les deux exercices qui suivront, les réductions se feront principalement au niveau des Services généraux, lorsque le personnel de ces services aura terminé les rajustements en matière de finances, de ressources humaines et autres, demandés par le Ministère.

En 1995-1996 et en 1996-1997, la gestion des ressources humaines changera d'orientation. Elle délaissera le réaménagement de l'emploi et les mécanismes connexes pour se concentrer sur les questions de renouveau organisationnel. Les programmes de formation mettront l'accent sur les compétences dont les employés auront besoin pour offrir les services reliés à la politique microéconomique et veiller à l'amélioration de la productivité, conformément au plan d'action du Ministère. Une autre étape du renouveau se déroulera en 1996-1997 et en 1997-1998, à savoir le recrutement d'un petit nombre (0,5 p. 100 des ETP par année) de diplômés universitaires hautement spécialisés dans les domaines d'expertise du Ministère.

En résumé, le Ministère connaîtra une réduction d'environ 1 000 postes dès le début de la période de réaménagement (1995-1996 à 1997-1998), suivie de petites réductions de 90 postes en 1996-1997 et de 60 en 1997-1998. Parallèlement, le Ministère mettra de plus en plus l'accent, en 1996-1997 et en 1997-1998, sur le perfectionnement et le renouvellement du personnel afin de relever le défi auquel il fait face dans les principaux domaines de l'élaboration de politiques, du développement sectoriel et des services liés au marché.

D. Gestion et technologie de l'information

OBJECTIFS

L'information est un bien stratégique de première importance que les entreprises peuvent utiliser pour acquérir un avantage concurrentiel dans une économie mondiale. Les gouvernements, grâce à leurs ressources spécialisées et à leur perspective nationale et internationale, offrent aux entreprises un service unique de renseignements stratégiques qu'elles ne peuvent pas se procurer dans le secteur privé.

En raison de son rôle de premier plan dans l'élaboration du plan d'action de politique microéconomique et de ses trois domaines d'expertise qui se renforcent mutuellement, Industrie Canada dispose de tous les atouts nécessaires, au sein du gouvernement, pour devenir le fournisseur principal de renseignements commerciaux stratégiques du monde des affaires.

En matière de gestion de l'information et de technologie, le Ministère vise les trois grands objectifs suivants :

- la création de produits d'information les meilleurs au monde pour ses clients du monde des affaires;
- la mise en place d'une infrastructure de technologies de l'information qui permettra l'élaboration, la livraison et la diffusion de ces produits;
- l'optimisation de l'efficacité des processus dans tout le Ministère.

La haute direction vient de créer le poste d'agent d'information ministériel principal, dont le bureau dirigera une organisation réunissant des élaborateurs d'information stratégique, des technologues de l'information et des diffuseurs d'information. Les priorités ministérielles exigent que ces éléments soient étroitement intégrés, partagent les mêmes buts et connaissent à fond leurs besoins mutuels. La nouvelle structure est favorable à cette synergie et concentre les activités d'informatique sur la principale cible, la clientèle extérieure d'Industrie Canada, en respectant les priorités reconnues du Ministère.

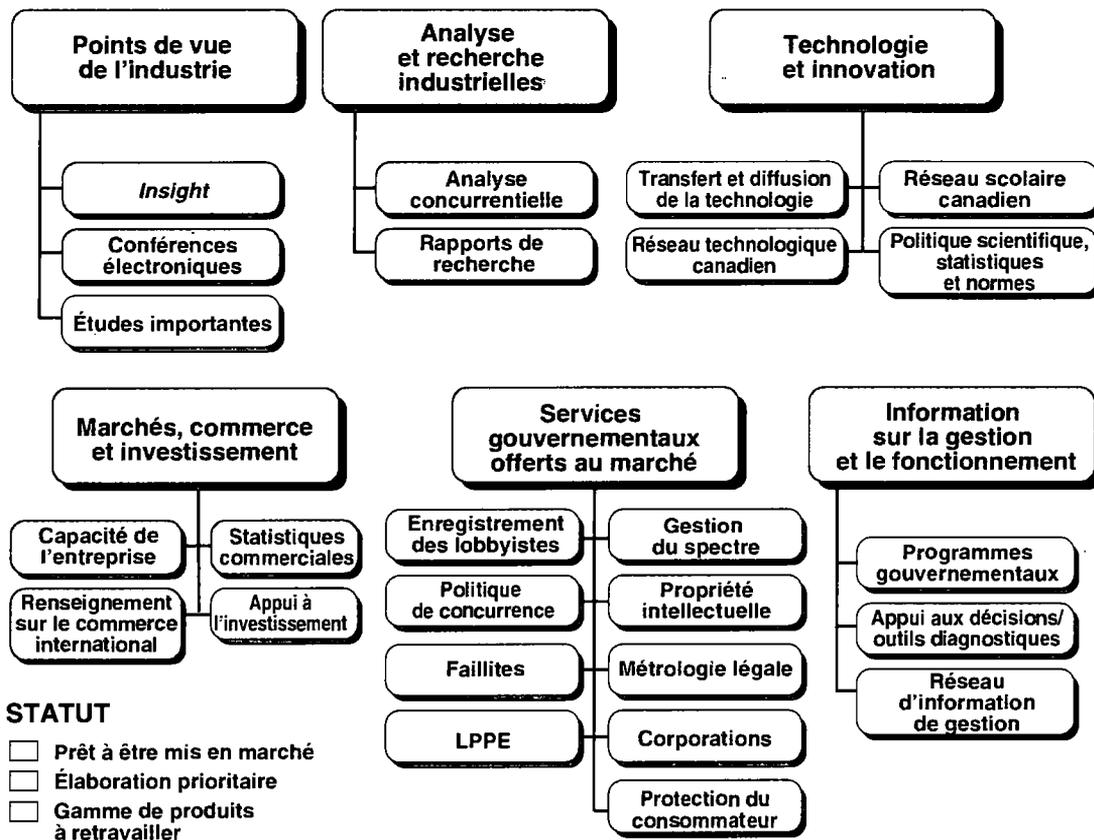
PRODUITS D'INFORMATION DESTINÉS AU MONDE DES AFFAIRES

Industrie Canada a analysé ses atouts et les besoins d'information de sa clientèle. A partir de cette analyse, il a défini des gammes de produits d'information qu'il se propose de mettre au point pour le monde des affaires au Canada. Les produits d'information sont illustrés à la figure D-1. Ils permettent aux agents du Ministère de renforcer leurs ressources de connaissances et d'information en transmettant ces connaissances à une population plus vaste, qu'ils

peuvent atteindre directement par contact personnel. Les gammes de produits se composent d'apports de tous les éléments du Ministère. Ces produits d'information ont en commun certaines caractéristiques. Ils sont tous :

- *complémentaires* par rapport aux domaines d'expertise du Ministère;
- *mesurables* : ils comportent des outils de mesure intégrés qui, avec les groupes de discussion et les séances de commentaires tenus avec les clients, permettront à Industrie Canada d'évaluer avec précision leur utilité pour les clients et leurs effets sur l'économie canadienne;
- *pertinents* : tous les produits s'appuient sur une analyse de rentabilisation qui a permis d'évaluer l'utilité du produit en question et d'en tirer parti;
- *accessibles* : ils seront mis à la disposition de tous les Canadiens qui ont accès à un ordinateur et à un modem, ou encore, dans certains cas, à un télécopieur ou à un simple ordinateur;
- *faciles à utiliser* : les concepteurs se sont particulièrement appliqués à rendre facile l'utilisation des produits et à en normaliser le mode d'emploi.

Figure D-1
Produits d'information destinés au monde des affaires



Points de vue de l'industrie

Une vaste gamme de produits d'information organisés par secteur industriel, allant de l'encyclopédie électronique (Insight) aux conférences électroniques et à des études de fond qui serviront de points de repère sur une gamme variée de sujets intéressant tout particulièrement les entreprises de divers secteurs industriels.

Analyse et recherche industrielles

Une collection, offerte sur Internet, de rapports de recherche et de statistiques de nature économique présentant un intérêt particulier pour les universitaires et les chercheurs.

Technologie et innovation

Des bases de données de produits d'information sur les applications technologiques pouvant faire l'objet d'un permis, les normes et les projets de recherche; des réseaux de conseillers techniques, de nouveaux diplômés et de personnel hautement qualifié; et le Réseau scolaire canadien, une série de regroupements d'information pour les élèves et les enseignants canadiens, qui reliera tous les établissements d'enseignement — collèges, universités et écoles — au réseau Internet.

Marchés, commerce et investissement

Des bases de données offrant des renseignements précis sur des sujets d'une grande variété, qui pourront servir de ressource de base aux produits, aux services et aux capacités de l'entreprise, appuyer le développement du commerce international, donner des précisions sur les résultats commerciaux des produits et des biens de consommation, et fonder les décisions en matière d'investissement.

Services gouvernementaux offerts au marché

Des renseignements sur les lois et règlements relatifs aux programmes de répartition du spectre, aux corporations, aux faillites, à la propriété intellectuelle (brevets, marques de commerce) et ainsi de suite.

Information sur la gestion et le fonctionnement

Des services d'information sur les programmes engageant plus d'un ordre de gouvernement; une gamme complète de sources d'information sur la formation relative aux pratiques de gestion; et des outils diagnostiques qui aideront les entreprises à évaluer leur compétitivité.

GESTION DE L'INFORMATION

A mesure que le rôle du Ministère s'étendra dans le domaine de l'analyse et de la diffusion de l'information, les bibliothèques acquerront des responsabilités et une importance croissantes. Les diverses bibliothèques des ministères fondateurs se regroupent, de même que leurs systèmes de gestion des documents. Le Ministère met en œuvre un projet de bibliothèque virtuelle qui permettra d'amener une plus grande quantité d'information provenant des

collections des bibliothèques aux tables de travail des employés et à la disposition des entreprises canadiennes.

Un élément essentiel du **développement sectoriel** est l'aide directe aux entreprises de toutes tailles, le client principal étant les petites et moyennes entreprises (PME). Celles-ci comptent sur les Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) pour obtenir des conseils sur le démarrage d'une entreprise, sur les programmes gouvernementaux et sur les modes d'accès aux renseignements recueillis par le gouvernement. Le document d'orientation intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne* sert de texte de référence pour l'expansion et l'amélioration du programme des CSEC. Le secrétariat national des CSEC répondra à la demande croissante en augmentant considérablement le nombre de points d'accès aux centres de services. Le document demande aussi qu'on enrichisse le service en offrant un meilleur accès électronique qui permettrait aux clients de communiquer directement avec les spécialistes en information des CSEC depuis leur bureau ou leur domicile.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Le Ministère recherche sans cesse les moyens d'améliorer l'efficacité de la prestation des programmes de **services liés au marché**, grâce à l'utilisation judicieuse de la technologie de l'information. Au Bureau de la politique de concurrence, le Ministère a mis sur pied un laboratoire et des capacités de recherche en transmission électronique de l'information, permettant aux agents de chercher rapidement dans les fichiers électroniques saisis, ce qui réduit le temps nécessaire à ces recherches. Des projets d'élaboration de système se poursuivent dans le cadre des programmes suivants : Faillites, Gestion du spectre, Protection du consommateur, Corporations, et Propriété intellectuelle.

L'une des principales utilisations de la technologie de l'information consistera à offrir des renseignements stratégiques aux entreprises dans le domaine du **développement sectoriel** de l'industrie. Les produits finis seront diffusés auprès du grand public au moyen de trois mécanismes de distribution.

Le premier mécanisme est le Superserveur, qui contient un dispositif d'impression sur demande et donne accès à des renseignements consultables en direct sous forme de textes, graphiques et données par champs. Le Superserveur fonctionne de façon expérimentale. En 1995-1996, on lui apportera d'autres améliorations, dont le raffinement de l'interface système/utilisateur, l'acquisition d'un plus grand nombre de permis d'utilisation et la liaison par courrier électronique entre les produits et le personnel de soutien d'Industrie Canada.

Le deuxième mécanisme consiste en des supports portatifs, soit des disquettes et des disques CD-ROM. Quatre supports portatifs sont à l'étape des essais et servent d'outils d'apprentissage afin de raffiner les processus d'édition électronique. Les premiers produits ont reçu un accueil favorable des associations du monde des affaires et de l'entreprise, ce qui a aidé à la définition et à la conception de ces produits.

Le troisième mécanisme est un dispositif de retour par télécopieur avec réponse vocale interactive, qui permettra aux clients de commander et de recevoir des produits d'information brefs par télécopieur; ces derniers seront envoyés à leur bureau ou à leur domicile en temps réel. Les appareils ont été commandés et le système élaboré est basé sur les expériences acquises dans la mise sur pied d'une installation semblable au sein des CSEC.

Le travail de définition des processus d'élaboration et de migration se poursuit comme prévu, de même que l'exploitation des installations de diffusion. Les outils nécessaires sont prévus au budget ou ont déjà été achetés. Des équipes de mise en œuvre ont été formées pour chaque gamme de produits et pour les installations de diffusion.

Parmi les travaux techniques en cours découlant de la fondation du ministère fusionné, on compte :

- l'achèvement du réseau étendu du Ministère, qui permet à des services électroniques comme le courrier électronique d'être diffusés de façon régulière à tous les employés;
- la mise en œuvre du logiciel de groupe Lotus Notes;
- la mise en œuvre d'outils communs dans tout le Ministère et d'un environnement informatique élémentaire.

PRIORITÉS

1. Élaborer et appuyer des processus en vue de la création de produits d'information qui permettent de combler les lacunes décelées dans les ressources d'information mises à la disposition des décideurs du monde des affaires canadien.
2. Se donner les capacités voulues pour recueillir les commentaires des clients sur tous les produits d'information. Les résultats de ce contrôle doivent être présentés aux créateurs des produits, ce qui permettra de les améliorer constamment, de conserver toute leur pertinence et leur utilité ainsi que de viser l'excellence sur la scène internationale.
3. Perfectionner les processus de diffusion de l'information par les CSEC. Le secrétariat national des CSEC augmentera le nombre des points d'accès au réseau. Les Centres virtuels augmenteront considérablement la richesse des renseignements qui sont directement accessibles aux clients et aux agents des CSEC qui sont au service d'un public à la recherche d'information.
4. Perfectionner les mécanismes de diffusion — le Superserveur, les supports portatifs et les commentaires par télécopieur — en contrôler l'efficacité et surveiller leur fonctionnement.

E. Vérification et évaluation

LE DÉFI

Le Ministère est aux prises avec d'importants changements et doit repenser son rôle, son organisation, ses activités et ses ressources.

Les fonctions de vérification et d'évaluation doivent aider le Ministère à relever ce défi en mettant l'accent sur les modèles de rendement et d'efficacité, les meilleures pratiques, les structures et les démarches de responsabilité publique, et les méthodes d'évaluation du rendement qui sont nécessaires à la réalisation de ses objectifs prioritaires et à faire la preuve de leur succès.

CONTEXTE DE VÉRIFICATION ET D'ÉVALUATION

Pendant la période de planification, la majorité des programmes de subventions et de contributions (S-C) seront abolis. Seuls 11 programmes seront maintenus.

Le Ministère s'orientera davantage vers la prestation de services, tout particulièrement en ce qui concerne les produits d'information. L'élaboration de politiques (y compris le cadre législatif) prendra de plus en plus d'importance comme domaine d'expertise ministériel.

Au sein du cadre stratégique général, le Ministère est chargé du plan d'action présenté dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*. Il lui faudra démontrer le succès de sa mise en œuvre et en préparer le suivi au cours de l'année.

Il est impératif de faire l'évaluation continue du rendement en se fondant sur des résultats. Au niveau ministériel, le nouveau processus de planification d'entreprise exige l'évaluation des répercussions dans les principaux domaines d'expertise. Compte tenu du caractère permanent des contraintes en matière de ressources, on doit continuer à surveiller de près les effets des activités des programmes et services.

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION ET D'ÉVALUATION

Les priorités de vérification et d'évaluation pour la période de planification doivent être centrées sur les initiatives ayant pour but la réalisation des priorités générales du Ministère. Il faudra examiner en détail les principales réorganisations pour ne pas négliger les bonnes pratiques de contrôle interne.

Les critères de responsabilité publique associés aux nouvelles possibilités de recettes constituent un domaine particulièrement important.

Il faudra peut-être soumettre à des vérifications spéciales les programmes de S-C faisant l'objet d'une élimination ou d'un non-renouvellement. Il s'agirait d'examiner certains aspects des initiatives à clause de temporarisation, afin de mieux orienter l'élaboration future des politiques, des programmes et des services.

Étant donné le nombre très réduit de programmes de subventions et de contributions, on peut prévoir que la majorité d'entre eux auront un cycle de vérification et d'évaluation échelonné sur plusieurs années.

Pendant la période de planification, les activités de vérification et d'évaluation doivent mettre de plus en plus l'accent sur les produits d'information et les autres services aux entreprises.

On doit rapidement donner une priorité d'évaluation aux éléments suivants :

- les dispositions du plan d'action présenté dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, dont Industrie Canada est le premier responsable (par exemple, CANARIE, Réseau scolaire canadien);
- l'initiative de création de produits d'information de calibre mondial.

Les études de vérification et d'évaluation s'attacheront tout particulièrement à déterminer dans quelle mesure les gestionnaires mettent en application, de façon continue, les évaluations du rendement visant leurs programmes, services et activités. On aidera les gestionnaires à élaborer des méthodes d'évaluation du rendement.

Des vérifications seront également effectuées en réponse aux directives spéciales du Conseil du Trésor et en vertu des accords existants. Parmi les premiers domaines de vérification, mentionnons les dépenses de fin d'exercice (1994-1995) et les dépenses en vertu du Protocole d'entente en matière de langues officielles.

F. Communications

DÉFIS

- Faire le marketing du nouveau ministère auprès des clients et de la population canadienne.
- Fournir un appui de communications stratégiques aux activités prioritaires (autoroute de l'information, Examen des sciences et de la technologie, plan d'action relatif aux petites entreprises, suivi du document *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, produits d'information stratégique).
- Mettre en place un mécanisme efficace de communication interne afin d'aider les employés à s'adapter à l'Examen des programmes et au nouveau mandat du Ministère.

QUESTIONS CRUCIALES

- Réaction des clients au nouveau mandat, aux nouveaux objectifs et aux nouvelles activités du Ministère.
- Reconnaissance par le public du rôle de chef de file que joue le Ministère en ce qui touche l'autoroute de l'information et le plan d'action relatif aux petites entreprises.
- Gestion de la réaction du gouvernement à l'Examen des sciences et de la technologie.
- Contribution du Ministère au débat référendaire du Québec.
- Gestion des employés touchés par l'Examen des programmes; motivation nouvelle aux employés qui conservent leur emploi.

PRIORITÉS (1995-1996)

- Adopter une méthode plus stratégique dans tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre des communications.
- Promouvoir auprès du public le mandat d'Industrie Canada, ses principaux domaines d'expertise et ses nouveaux services.
- Concentrer les ressources sur les priorités ministérielles et les dossiers essentiels du Ministère.
- Se donner des capacités de relations efficaces avec les médias.
- Lancer et gérer des technologies nouvelles (surveillance électronique des médias, édition électronique, information sur le réseau Internet).
- Mettre en œuvre un programme planifié de recherche auprès des consommateurs et de l'opinion publique afin de mesurer la performance en matière de communications.
- Planifier, exécuter et évaluer des initiatives internes de communications.

MESSAGES MINISTÉRIELS

- Industrie Canada se retire du domaine des subventions aux entreprises. Dorénavant, le Ministère concentrera ses ressources à la création d'un climat favorable à l'innovation et à la compétitivité des entreprises canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger.
- Industrie Canada est le principal architecte de la politique microéconomique du gouvernement.
- Industrie Canada aide les entreprises à croître et accorde une attention toute spéciale aux petites et moyennes entreprises, car elles sont les principales créatrices d'emplois au Canada.
- Industrie Canada aide à construire l'autoroute de l'information et les autres éléments d'une infrastructure moderne et efficace.
- Industrie Canada se fait le partenaire de l'industrie dans la recherche et l'extension des marchés pour les produits et services canadiens.
- Industrie Canada offre des produits d'information stratégique et d'autres services aux entreprises.
- Une fois terminé l'Examen des sciences et de la technologie, le ministre de l'Industrie utilisera les compétences de son ministère et des divers organismes relevant de son portefeuille pour préparer une réponse faisant état des principes stratégiques émanant de l'Examen.

RÉPERCUSSIONS ESCOMPTÉES ET RÉSULTATS MESURABLES

- Compréhension de la mission et du mandat d'Industrie Canada, par ses employés et par ses clients.
- Appui important des clients aux politiques, programmes et services d'Industrie Canada.
- Meilleure compréhension du Ministère ainsi que traitement équitable et impartial des questions ministérielles de la part des médias.